



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
INSTITUT CONGOLAIS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE



DIRECTION GENERALE

**RAPPORT SUR L'ETAT DE CONSERVATION
DES BIENS DE LA RDC INSCRITS SUR LA
LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL
EXERCICE 2016**

1^{er} Février 2017

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
PRESENTATION	5
I.RAPPORT DE L'ETAT PARTIE SUR LA DECISION GÉNÉRALE (DECISION 40.COM/7A.42).....	6
a) Mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa	6
b) Mesures sur la dotation du CorPPN des moyens humains et financiers afin de permettre le déploiement des contingents dans les sites	7
c) Mesures sur le projet de code des Hydrocarbures.....	8
d) Concessions pétrolières et minières chevauchant avec les biens (Cas du PNVi).....	8
e) Mobilisation de financement durable pour les biens de la RDC	8
II.PARC NATIONAL DE LA SALONGA (N 280).....	9
II.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL....	10
a) Sécuriser le bien par la réalisation de la troisième phase de l'opération Bonobo pour éliminer les poches de rébellion encore existantes au sein du bien.....	10
b) Redynamiser le cadre de concertation permanente entre les autorités politiques, administratives et militaires provinciales des 4 provinces concernés par le bien pour éliminer le braconnage dans le parc	10
c) Revoir, adapter à la situation actuelle du parc et mettre en œuvre la stratégie de lutte anti -braconnage et assurer son suivi en mettant en place un suivi de l'application de la loi par l'utilisation journalière du logiciel MIST	11
d) Réaliser sans délai un suivi écologique complet de l'ensemble du Parc National de la Salonga afin de disposer de données actualisées sur lesquelles orienter la stratégie de lutte anti-braconnage et la finalisation du plan de gestion.....	17
e) Gérer les conflits pour la gestion des ressources naturelles en accélérant le processus de délimitation participative des limites non naturelles du parc et en poursuivant le processus actuel de formation des associations des pêcheurs en mettant en place un zonage avec une création de zones mises en défens et en reconsidérant la limite accordée localement pour la pêche jusqu'à la terre	21
f) Poursuivre la création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc à travers un travail participatif d'orientation de cet espace et proposer un statut de classement pour cette aire protégée et accompagner ce processus d'un plan simple de gestion	22
g) Réaliser des études concernant la situation et l'impact écologique des deux communautés établies au sein du parc, avant de prendre une décision éventuelle de relocalisation	22
II.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL	23

II.3 SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES CORRECTIVES.....	25
II.4 PERSPECTIVES.....	26
II.5 AUTRES PROBLEMES DE CONSERVATION ACTUELS IDENTIFIES PAR LE OU LES ÉTAT(S) PARTIE(S) COMME POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE) DU BIEN.....	26
III.PARC NATIONAL DE KAHUZI BIEGA	(N 137) 27
III.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL...	27
a) Evacuer les groupes armés du bien et étendre la couverture de surveillance de tout le bien.....	27
b) Fermer toutes les opérations illégales d'exploitation minière à l'intérieur du bien et annuler officiellement tous les titres miniers empiétant sur le Bien ; CPM et UICN (2009).....	28
c) Evacuer le couloir écologique et initier des mesures pour restaurer la végétation et la connectivité	29
d) Développer de manière participative et mettre en œuvre un plan de zonage pour résoudre la question des villages dans le secteur de basse altitude, tout en assurant le maintien des valeurs et de l'intégrité du Bien.....	30
e) Réaliser un inventaire des espèces retenues comme indicateurs pour l'Etat de conservation souhaitée pour un retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, en particulier dans le secteur de basse altitude. Ce recensement devrait permettre de déterminer l'état actuel de la biodiversité dans le site et servira de base permettant d'évaluer la restauration de ces valeurs.....	31
f) Limiter au seul trafic local le tronçon de la route qui passe par le bien et assurer que l'ICCN dispose des moyens nécessaires lui permettant de contrôler et de gérer efficacement le trafic. En cas de réouverture de la RN3 vers Kisangani, retracer la route principale de manière à ce qu'elle contourne le Bien.....	33
g) Poursuivre les efforts pour redynamiser le dispositif de surveillance, en assurant un contrôle de la totalité du Bien.....	34
h) Créer un fonds fiduciaire pour la réhabilitation des biens du patrimoine mondial de la République démocratique du Congo (RDC).	35
III.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL	35
III.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES.....	35
III.4 PERSPECTIVES.....	36
IV.PARC NATIONAL DE LA GARAMBA	(N 136) 37
III.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL...	37

IV.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL	44
IV.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES.....	44
IV.4. PERSPECTIVES	45
V.PARC NATIONAL DES VIRUNGA (N 63).....	47
V.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL....	47
V.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL	55
V.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES.....	55
V.4. PERSPECTIVES	56
VI.RESERVE DE FAUNE A OKAPI (N 718).....	58
VI.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL...	58
VI.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL	64
VI.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES.....	64
VI.4. PERSPECTIVES.....	65

PRESENTATION

Le Comité du Patrimoine mondial avait examiné le dossier des cinq biens de la RDC au cours de sa 40^{ème} session tenue du 10 au 20 juillet 2016 à Istanbul (Turquie) et du 24 au 26 octobre 2016 à Paris (France) et, au regard des menaces qui continuent de compromettre leurs Valeurs Universelles Exceptionnelles, a décidé de les maintenir sur la Liste en péril.

Si en 2015, aucune mission de suivi réactif n'a pas été organisée à cause de certaines contraintes d'ordre logistique et sécuritaire, en 2016 une mission de suivi réactif a été réalisée au Parc national de la Garamba. Cependant au moment de la rédaction de ce rapport, des missions de suivi réactif sont programmées dans d'autres biens de la RDC, devant mettre à jour celles tenues antérieurement.

En effet, le présent rapport aborde l'état de conservation des biens du Patrimoine mondial de la République Démocratique du Congo pour l'année 2016, en mettant en exergue les progrès enregistrés durant l'année par rapport à la mise en œuvre des mesures correctives respectives édictées afin d'améliorer leur état de conservation souhaité.

Le rapport commence par répondre aux recommandations contenues dans la décision générale sur les biens de la République Démocratique du Congo (**Décision 40 COM/7A.42 et 40 COM/7A.42.Add**). Ensuite, il présente pour chacun des biens, l'état de conservation détaillé en conformité avec le format recommandé, selon les subdivisions ci-dessous :

- les réponses de l'Etat partie à la décision du Comité du Patrimoine mondial au regard des mesures correctives assorties des efforts déployés à travers les actions mises en œuvre ;
- les progrès effectués vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- les difficultés rencontrées ;
- les perspectives ou le calendrier pour des actions planifiées pour l'année suivante afin de parachever les mesures correctives.

Il convient de signaler que Selon le cas, le rapport fait mention d'autres problèmes qui font émergence et qui affecteraient les Valeurs Universelles Exceptionnelles des biens.

I. RAPPORT DE L'ETAT PARTIE SUR LA DECISION GÉNÉRALE (DECISION 40.COM/7A.42)

a) Mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa

Au cours de l'année 2016, les efforts de la République Démocratique du Congo par rapport à la mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa (Décembre 2011) se résument de la manière ci-après au regard la planification des actions opérationnelle dans le but d'améliorer les conditions favorables pour le retrait de certains biens de la liste en péril.

Par ailleurs, il est à signaler qu'il n'a pas été possible de procéder à l'évaluation du niveau de réalisation durant cette année 2016 suite aux divers pesanteurs qui ont caractérisé le contexte de travail, entre autre le contexte politique très tendue et le changement de l'équipe gouvernementale au cours de ce même exercice. Néanmoins, une mise à jour de ce plan d'action relative à la déclaration de Kinshasa se révèle nécessaire afin de l'actualiser.

1. Mesures relatives au rétablissement de la sécurité dans les biens du Patrimoine Mondial de la RDC

Au niveau national et dans une perspective de concrétisation de la décision du Haut conseil de Défense prise en aout 2014 pour la sécurisation des aires protégées en général et les sites du Patrimoine mondial en particulier, le Premier ministre avait signé le Décret n° 15/012 du 15 juin 2015 portant création au sein de l'ICCN d'un Corps chargé de la sécurisation des parcs nationaux et réserves naturelles apparentées, en sigle « CorPPN ».

Ce Corps est en attente de déploiement effectif sur le terrain, mais reste encore buté à des contraintes d'ordre budgétaire.

Par ailleurs, une quantité importante de matériels d'ordonnancement a été pourvue par le Gouvernement de la République en faveur de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature en vue de renforcer les capacités opérationnelles de ses gardes de parc. Les Parcs nationaux des Virunga et de la Garamba en ont été bénéficiaires

Au Parc National des Virunga

Un contingent de l'armée a été déployé dans les secteurs centre et nord pour combattre les cas d'exploitation illicite de ressources naturelles particulièrement de la pêche et les envahissements agricoles par quelques noyaux résiduels des inciviques armés. Ceci a été une réussite à cause du fait que ce contingent est placé directement sous le commandement du Parc.

Cette disposition sécuritaire est l'initiative des autorités nationales de l'armée à la demande de l'ICCN dans le cadre du programme de démantèlement des forces et bandes armées dans la partie nord-est de la RDC, intitulé « Opération SOKOLA I et II » qui ciblent principalement les ADFNALU et les FDLR.

Au parc National de Garamba

Le protocole de collaboration signé en 2014 pour une durée de 8 mois fut renouvelé entre le Parc et les unités combattantes en périphérie pour un appui avec quelques éléments des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, en sigle « FARDC ». Les opérations conjointes des soldats FARDC-Gardes de parc de l'ICCN se sont poursuivies dans le bien pour traquer les braconniers et les groupes rebelles.

Au parc National de Kahuzi-Biega

Au Parc National de Kahuzi Biega, un signal fort durant l'année 2016 fut le rétablissement de la sécurité dans deux secteurs, Nzovu Est et Kasese et a permis la conduite des travaux de recensement de la grande faune dans ces zones.

A la Réserve de Faune à Okapis

Divers contacts ont été pris au niveau national entre la Direction Générale de l'ICCN et les responsables des unités FARDC basées à Kisangani et qui ont eu comme résultat, « le retrait depuis Juillet-aout 2014 des éléments indisciplinés de l'armés » longtemps en stationnement en périphérie de la réserve afin d'arrêter toute forme d'influence qu'ils avaient sur les activités de gestion.

Au Parc National de la Salonga

Au cours de l'année 2016, aucun nouvel dispositif sécuritaire n'a été mis en place excepté le cantonnement quasi permanent des éléments de l'opération Bonobo dans les zones périphériques pour persuasion et prévenir toute forme d'incursion ciblée vers le Parc.

b) Mesures sur la dotation du CorPPN des moyens humains et financiers afin de permettre le déploiement des contingents dans les sites

Le Corps chargé de la sécurisation des parcs nationaux et réserves naturelles apparentées, en sigle « CorPPN » est en cours de dotation des moyens humains. Le Ministre de la Défense nationale et l'ICCN a déjà désigné, chacun certaines personnes devant composer ce Corps qui attend leur investiture par l'ordonnance présidentielle. Mais le financement reste encore à trouver.

c) Mesures sur le projet de code des Hydrocarbures

Depuis que le Président de la République a promulgué la Loi n° 15/012 du 1^{er} août 2015 portant régime général des hydrocarbures, aucun amendement n'a été apporté à cette loi qui reste en vigueur.

d) Concessions pétrolières et minières chevauchant avec les biens (Cas du PNVi)

Quant aux concessions minières, au cours de l'année 2016, il n'y a pas eu de progrès significatifs en cette matière, mais deux réunions interministérielles ont lieu au niveau national, l'une en Octobre et Décembre 2015 pour traiter la question générale d'harmonisation des shapefiles des aires protégées pour celles à créer dans l'avenir ainsi que celles existantes.

A l'issue de ces rencontres, il s'est dégagé le besoin urgent d'accélérer le processus de rendre légitime cette équipe technique des experts concernés par la question afin de permettre à chacun d'avoir un mandat de son institution

Concernant la question de l'exploitation pétrolière au Parc national des Virunga, le Gouvernement reste toujours sur l'option de s'adresser officiellement au Centre du Patrimoine Mondial pour solliciter dans un prochain avenir une mission de conseil des organes consultatifs de l'UNESCO auprès des autorités congolaises pour en discuter. Mais aucune activité pétrolière n'a été entreprise dans le bien aussi longtemps que toutes les installations de la société SOCO avaient déjà été délocalisées du Parc. Cette dernière a même fermée officiellement son bureau en République Démocratique du Congo.

e) Mobilisation de financement durable pour les biens de la RDC

Le Premier Ministre a informé le Ministre des Finances par sa lettre n° CAB/PM/COOP/RSB/2015/4951, du 05 août 2015, d'un financement du projet bilatéral « Fonds Okapi pour la conservation de la Nature, projet n° 2012.6540.4 », que le Gouvernement allemand offrait la somme d'Euros 15.000.000.

Ce financement sera affecté exclusivement pour appuyer les Parcs Nationaux de Kahuzi Biega et de la Garamba jusqu'à 5.692 millions d'Euros comme contribution à la capitalisation du fonds de dotation et jusqu'à 8.308 millions d'Euros comme contribution à la capitalisation du fonds hybride.

1 million d'Euros au titre de l'appui institutionnel du FOCON.

Ce financement ainsi accordé par l'Allemagne attend l'ordonnance Présidentielle pour être effectif.

Un appui important à hauteur de 7.4 Millions \$ a déjà été alloué par la Banque mondiale au travers du Projet de Réhabilitation du Réseau des Parcs Nationaux (PREPAN), pour soutenir le Fonds Okapi.

Dans le cadre de la sécurisation de financement durable pour l'appui aux biens de la RDC en lien avec les actions d'accompagnement aux mesures correctives édictées, il faut signaler la mise en œuvre des projets ci-après durant l'année de l'exercice :

Au niveau National :

- Le Fonds Okapis FOCO, mis sur pied par le Gouvernement Congolais avec l'appui des partenaires avec un fond de démarrage de 42,4 M\$,
- La Signature de le 11^e FED pour un montant total de 120M EU pour le développement de PNVi de PNG et PNS ;
- En particulier au Parc national de la Salonga, le Gouvernement avait mobilisé un financement additif de la Banque Allemande (Kfw) de l'ordre de 4,5M EU.

Quant au Parc national de la Salonga, le contrat de cogestion entre ICCN et WWF signé depuis août 2015, reste en vigueur en vue de rehausser le niveau de gestion de ce parc. L'année 2016 a été consacrée essentiellement à l'opérationnalisation effective de ce contrat.

L'année 2016 a annoncé d'importantes des réalisations qui contribuent à assurer la tendance vers l'amélioration des conditions favorables vers un état de conservation du Parc National de la Salonga.

Parmi ces réalisations, il y a lieu de signaler l'opérationnalisation effective du contrat de cogestion signé le 27 Août 2015 entre le WWF et l'ICCN. A titre de rappel, cet accord établit formellement le rôle du WWF en tant qu'organisation responsable, ensemble avec ICCN, ce qui va contribuer davantage à crédibiliser la gestion future pour le développement et la gestion du parc du bien.

II.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

a) Sécuriser le bien par la réalisation de la troisième phase de l'opération Bonobo pour éliminer les poches de rébellion encore existantes au sein du bien

La direction du site a focalisé l'attention sur la consolidation des efforts consentis après l'opération Bonobo en 2011. Cette dernière n'a pas été formellement organisée cette année dans le parc, mais plutôt dans la zone périphérique du parc dans le cadre de maintien de sécurité intérieure dans la région. Cette présence des militaires de FARDC a plus joué un rôle persuasif dans certains secteurs comme celui de Monkoto.

Face aux pressions de braconnage armé, des efforts ont été renforcé par la mise place d'une « Force d'intervention rapide », constituée des gardes « élites » de l'Institut Congolais pour la Conservation de la nature. La mission de cette équipe forte d'une quarantaine des gardes a consisté à lancer des longues patrouilles sous tentes dans des zones à forte pression.

Cette « Force d'intervention » a réalisé dix-sept patrouilles mobiles (de longue durée) qui se sont soldées par la saisie des armes et des arrestations des braconniers armés.

Au même moment les autres effectifs de gardes de parcs ont continué de renforcer la lutte contre le braconnage à travers des patrouilles ordinaires de routine. Au cours de l'année 2016, cent douze patrouilles de routine ont été organisées dans les secteurs de Monkoto et Mondjoku.

Par ailleurs la Stratégie de surveillance est en cours d'élaboration et devra être finalisée au premier trimestre 2017. Cet outil de gestion permettra de prioriser les patouilles selon la concentration de menace et capitaliser les moyens financiers mobilisés.

b) Redynamiser le cadre de concertation permanente entre les autorités politiques, administratives et militaires provinciales des 4 provinces concernés par le bien pour éliminer le braconnage dans le parc

Il n'y a pas encore eu d'opportunité d'organiser une réunion de concertation avec des autorités politiques à cause de l'installation tardive des Gouverneurs et de leurs équipes des gouvernements provinciaux. Les concertations vont donc se poursuivre en 2017.

Toutefois, deux réunions de Comité de Coordination du Site (CoCoSi) ont été organisées à Boende, en vue de l'évaluation du Plan Opérationnel (PO) 2015. Les députés nationaux, provinciaux et les Administrateurs des Territoires de Boende et de Monkoto ont pris part à cette réunion de gouvernance participative du site. Outre les questions liées à l'évaluation et à la planification annuelle des activités du site, cette rencontre a été mise à profit pour discuter des questions ayant trait à la survie des communautés locales.

Par ailleurs, pour renforcer la communication au sein des acteurs du bien une deuxième réunion du Comité de Coordination du Site a été tenue à Kinshasa en Décembre 2016 pour évaluer les activités du Plan opérationnel 2016 et l'élaboration du Plan opérationnel 2017. Elle a connu la participation des élus des territoires d'Oshwé et de Monkoto.

Aussi, du 19 au 21 mai 2016, une délégation des personnalités comprenant les responsables de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et du WWF, les Ambassadeurs de l'Union Européenne et de l'Allemagne en RDC, le Chargé de mission adjoint de l'USAID ainsi que les autorités administratives de la Province de la Tshuapa a effectué une visite à Monkoto (Province de la Tshuapa). Au cours de cette visite, il a été procédé le 19 mai au lancement officiel de la co-gestion du Parc National de la Salonga devant la population venue nombreuse à l'évènement.



Fig 1. Ambassadeur de l'UE et de l'Allemagne avec les Gouverneurs à Monkoto (gauche), les signatures pour le lancement de cogestion par VIP's (milieu) et la délégation chez l'Administrateur du Territoire à Monkoto pour les discours (à droite).

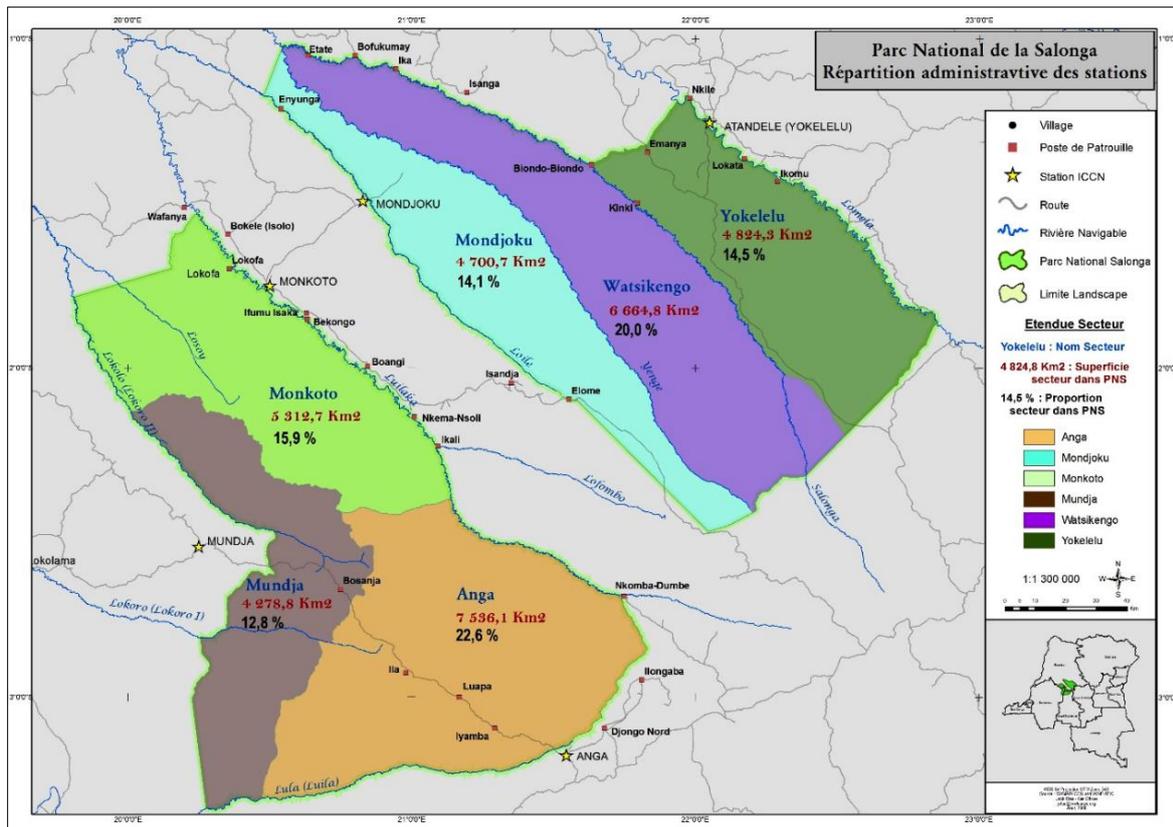
- c) Revoir, adapter à la situation actuelle du parc et mettre en œuvre la stratégie de lutte anti -braconnage et assurer son suivi en mettant en place un suivi de l'application de la loi par l'utilisation journalière du logiciel MIST**

La période du projet a connu une forte amélioration de coordination entre les partenaires techniques WWF, WCS, MPI et ZSM, concrétisé par l'harmonisation de collecte de données, la gestion de la base de données et la définition des zones prioritaires pour les interventions de lutte contre le braconnage ainsi qu'un appui logistiques et financier plus efficace.

En dehors de l'amélioration de la coordination et communication entre ICCN et les partenaires techniques et aussi entre les partenaires techniques eux-mêmes, d'autres facteurs ont contribué à une surveillance plus efficace dans le parc, notamment :

- L'amélioration du fonctionnement de l'outil de collecte de données. Vu la taille du parc (33.000 km²), il est divisé en 6 secteurs avec chacun une station. Les patrouilles sont organisées par équipe des quinze éco gardes, pour un séjour total de quinze jours sur terrain (parfois répartie en deux missions). Chaque secteur comprend plusieurs postes de patrouilles. Les six stations sont aujourd'hui équipées d'un ordinateur pour la saisie des données dans le logiciel SMART. Les données SMART sont centralisées au niveau de Quartier General du Parc à Monkoto.
- Dans le cadre du renforcement du suivi de l'application de la loi dans le Parc National de Salonga, trois agents ont pris part à une formation sur SMART qui s'est tenue à Kribi, au Cameroun en octobre 2016.

La carte ci-dessous montre la répartition des différentes stations chacune avec les postes de patrouilles respectifs.



- Une meilleure disponibilité et distribution des fonds pour les rations, grâce à une meilleure planification des fonds et une logistique mieux coordonnée dans le parc, résultant également de l'amélioration de transfert des données après les patrouilles ;
- La mise en place des équipes d'intervention rapide (équipes mobile), qui sont lancés suites aux informations reçues. Une équipe est actuellement déjà stationnée dans une poste de patrouille stratégique sur la rivière Luilaka ou se trouve le plus grand influx des braconniers. Les autres équipes sont lancées depuis le QG suite aux informations reçues ;
- En ce qui concerne la stratégie de surveillance, un draft a été produit résumant les axes principaux d'intervention nécessaire et les infrastructures à mettre en place ;
- Entre janvier et décembre 2016, 112 patrouilles ont été réalisées (en réalité, il y a un peu plus, vu que pendant la rédaction de ce rapport les stations de Yokelelu, Anga, Watsikengo et Mundja, n'avaient pas encore envoyé toutes les données de 2016) ;
- La station la plus performante est Watsikengo grâce entre autres à l'appui de l'ONG ZMS (Zoological Society of Milwaukee) appuyant les activités de surveillance et le suivi écologique, et par la suite Monkoto ou est également basé le QG du parc. La grande majorité des patrouilles sont effectués à pied,

notamment 103 sur 112, vu l'inaccessibilité du parc par d'autres moyens. Note que les patrouilles à plusieurs étapes dont on se sert de plusieurs moyens de transport, à l'exemple de véhicule, vélos et/ou pirogues acheminant les gardes jusqu'au lieu de déploiement et venant les récupérer, ne sont pas spécifiées.

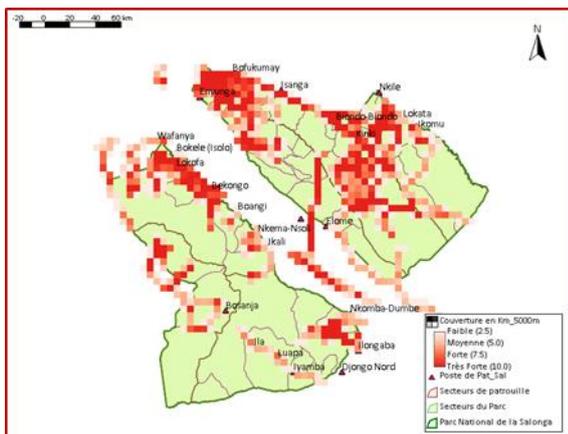
- Parmi toutes ces patrouilles, il y en a de 1 à 3 jours (tantôt aller-retour) et celles qu'on appelle "sous tente" qui sont généralement de 15 jours.

Station	Nbre de patrouilles	Nbre de jrs de patrouille	Nbre de nuits	Distance (km)	Nbre d'heures	Hommes Jour
ANGA	8	94	86	701,30	760,43	300
MONDJOKU	16	256	240	2594,27	2081,23	2528
MONKOTO	36	475	439	5413,93	5432,37	4147
MUNDJA	7	91	84	848,85	846,58	1124
WATSIKENGO	39	390	351	5355,96	5258,59	3716
YOKELELU	6	102	96	526,07	2313,15	1015
Total	112	1408	1296	15440,38	16692,36	12830

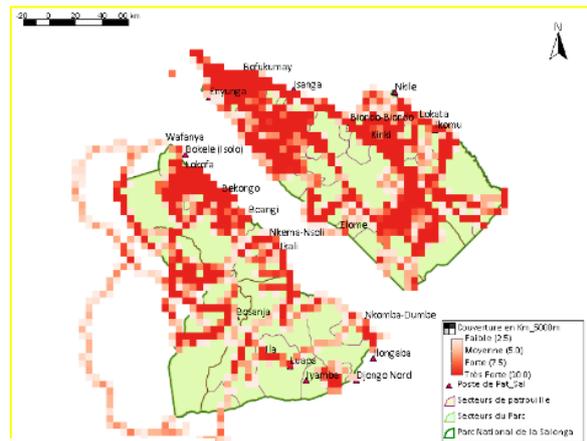
Tableau 1: Nombre de patrouilles par secteur

La couverture de patrouille du parc en km² a atteint **60%** en 2016.

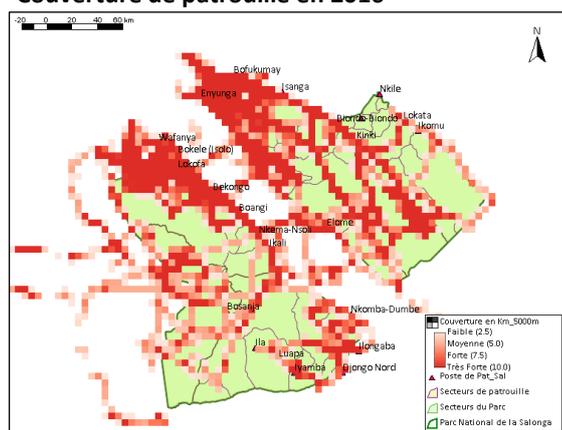
Couverture de patrouille en 2014



Couverture de Patrouille en 2015



Couverture de patrouille en 2016



- En 2016, ces patrouilles ont résulté en arrestation de 33 personnes, dont 19 entendu sur PV. Aussi 361 campements ont été détruits et plus de 3300 pièges. Cinq (5) armes de guerres type AKA 47 avec 211 cartouches, dix-huit (18) armes calibre 12 et 40 munitions ont été arrêtées.

Action des patrouilles	Nombre de personnes
Braconniers arrêtés	33
Braconniers entendus sur PV	19
Braconniers sensibilisés	2
Braconniers ayant fuit	9
Braconniers aperçus	3

Tableau 2: Arrestations en 2016

- En plus, le "célèbre" braconnier MOPAO a été arrêté et jugé à Kole et condamné à 20 ans de prison. Il a été par la suite transféré dans le centre pénitentiaire de Ndolo, bien que n'apparaissant pas dans le tableau ci-dessus.



Fig. 3. Braconnier "célèbre" Mopao jugé à Kolé et transféré à Kinhsasa

- Aussi une investigation sur le trafic des perroquets gris a été faite dans et autour du parc dévoilant un marché vivant de commerce de cette espèce, notamment dans le corridor et dans les villes autour du parc des marchés discrets de vente de perroquets existe (voir carte ci-dessous).

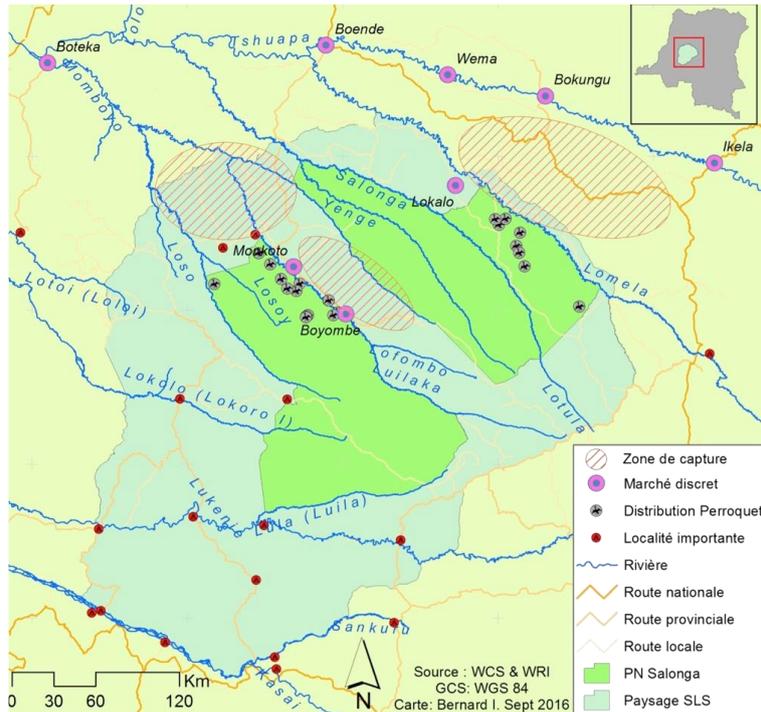


Fig. 4: Quelques zones de capture et de marchés illécites des perroquets gris inventoriés

- En vue d'améliorer la gestion du parc et en particulier sa protection, le parc a connu un renforcement des équipements et la logistique en 2016 par l'acquisition des équipements de terrain (voir liste ci-dessous), une voiture (Landcruiser), 6 Hors-bords en 1 pirogue ;
- En matière d'infrastructures 2016 a connu aussi des forts avancements avec la réhabilitation du Quartier général de Monkoto qui abrite aujourd'hui les bureaux et logements du staff du parc (ICCN et WWF) ;
- Aussi, une prison a été construite et 4 chalets sont actuellement en cours de construction. En plus les pistes d'atterrissage d'Anga et Yukelelu ont été réhabilitées.

Matériel des gardes	
304	Bottes
288	Couvertures.
304	Imperméables
100	Canifs/couteau
100	Tentes deux places
100	Matelas de campagne
130	Sacs à dos étanches
52	Sac de transport étanche
125	Gilets de sauvetage
200	Bâches
100	Lampes torches
34	GPS
50	Boussoles
10	Kits solaires portatifs
6	Téléphones satellitaires

Table 3: équipements acquis pour les gardes



Fig. 5: Pistes d'atterrissage réhabilitée, construction des chalets

d) Réaliser sans délai un suivi écologique complet de l'ensemble du Parc National de la Salonga afin de disposer de données actualisées sur lesquelles orienter la stratégie de lutte anti-braconnage et la finalisation du plan de gestion

- Le suivi écologique a connu un grand pas en avant en 2016. Avec l'analyse des résultats du bloc Lokofa, l'inventaire du bloc de Lomela, l'inventaire du secteur Watsikengo et une partie de Mondjoku et l'avancement de l'inventaire du Bloc Sud.
- En ce qui concerne le bloc Lokofa, le WCS a fini cet inventaire en 2015 mais analyser les données en 2016. La superficie de cette espace inventorié est de 2682 km² et compte environs 1010 bonobos et 205 éléphants.

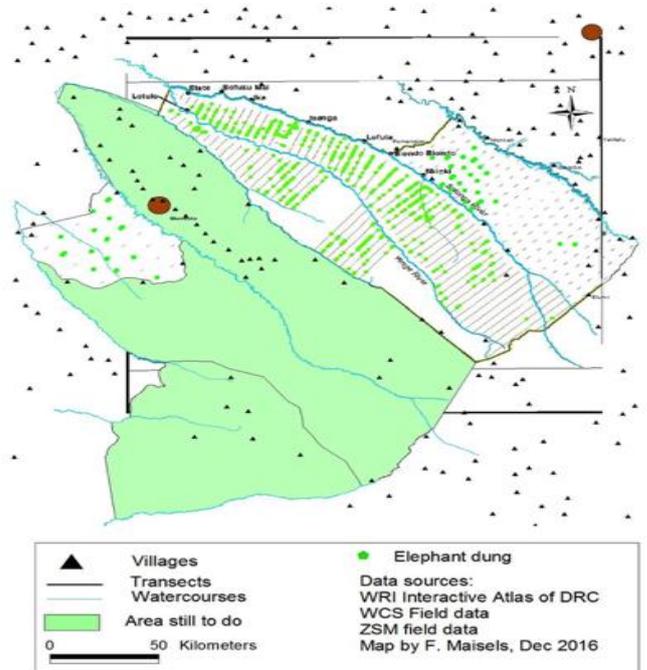


Fig. 6: Les parties du parc soumis a un suivi écologique entre 2012 et 2016

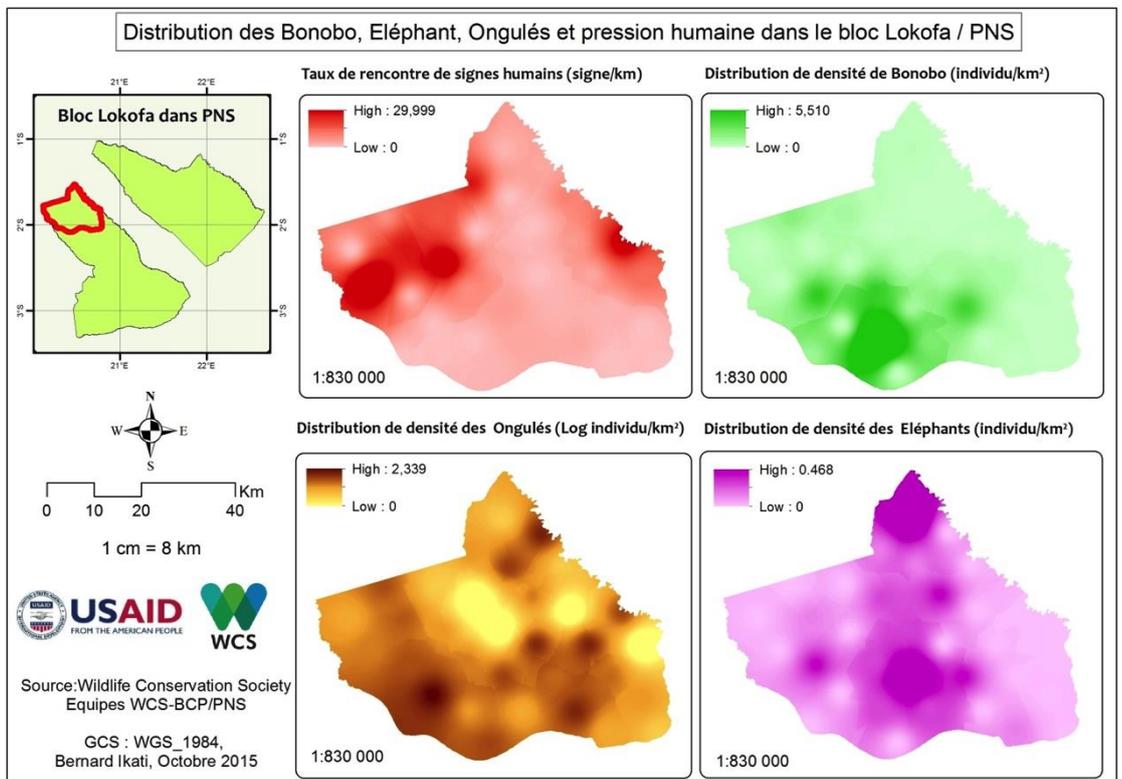


Fig. 7: Résultats de l'inventaire écologique dans le bloc Lokofa

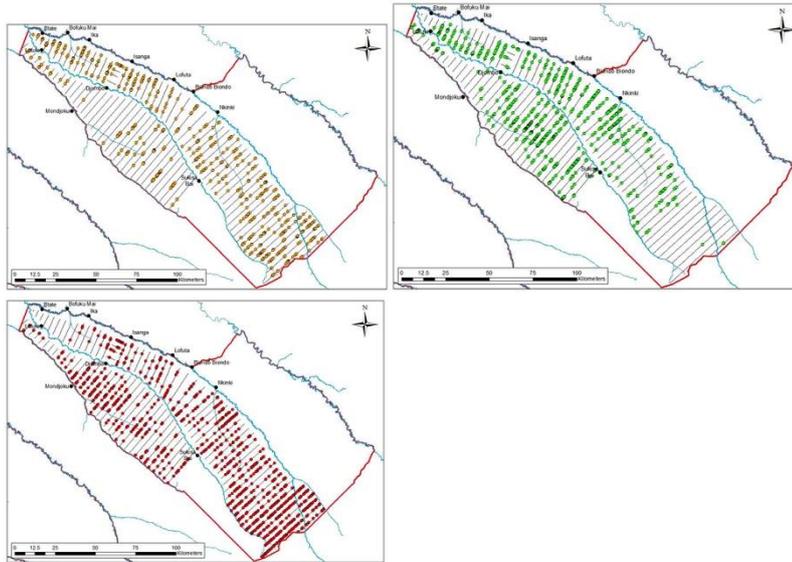


Fig. 8: Distribution des signes de bonobos (gauche), éléphants (milieu) et humaines (à droite) dans les parties suivies dans les secteurs Watshikengo et Mondjoku.

Species	Sign Density (signs/km ²)	95% CI L	95% CI U	% CV	Individual Density (ind./km ²)	Terra Firma Area (km ²)	Population Est. for Area (100% WK)	Total Effort (km)	# obs. After trunc	# sampling units/ planes
Bonobo	72.9	60.8	87.6	9.2	0.705	5,856	4,134.82	1,379.09	2,153	59
Elephant	110.4	81	150.6	15.7	0.065	4,715	304.41	880.857	254	48

Tableau 4: résultats du suivi écologique à Watsikengo.

Le secteur Yukelelu (aussi appelé Lomela) a été inventorié en 2016 par WCS. La superficie couverte est de 4931km avec un total de 150 transects d'un longueur de 2km. La population des Bonobo est estimé à 3256 (95% c.l. 2435-4354; CV 14.8%) et des Eléphant à 169 (95% c.l. 76-377; CV 42.2%).

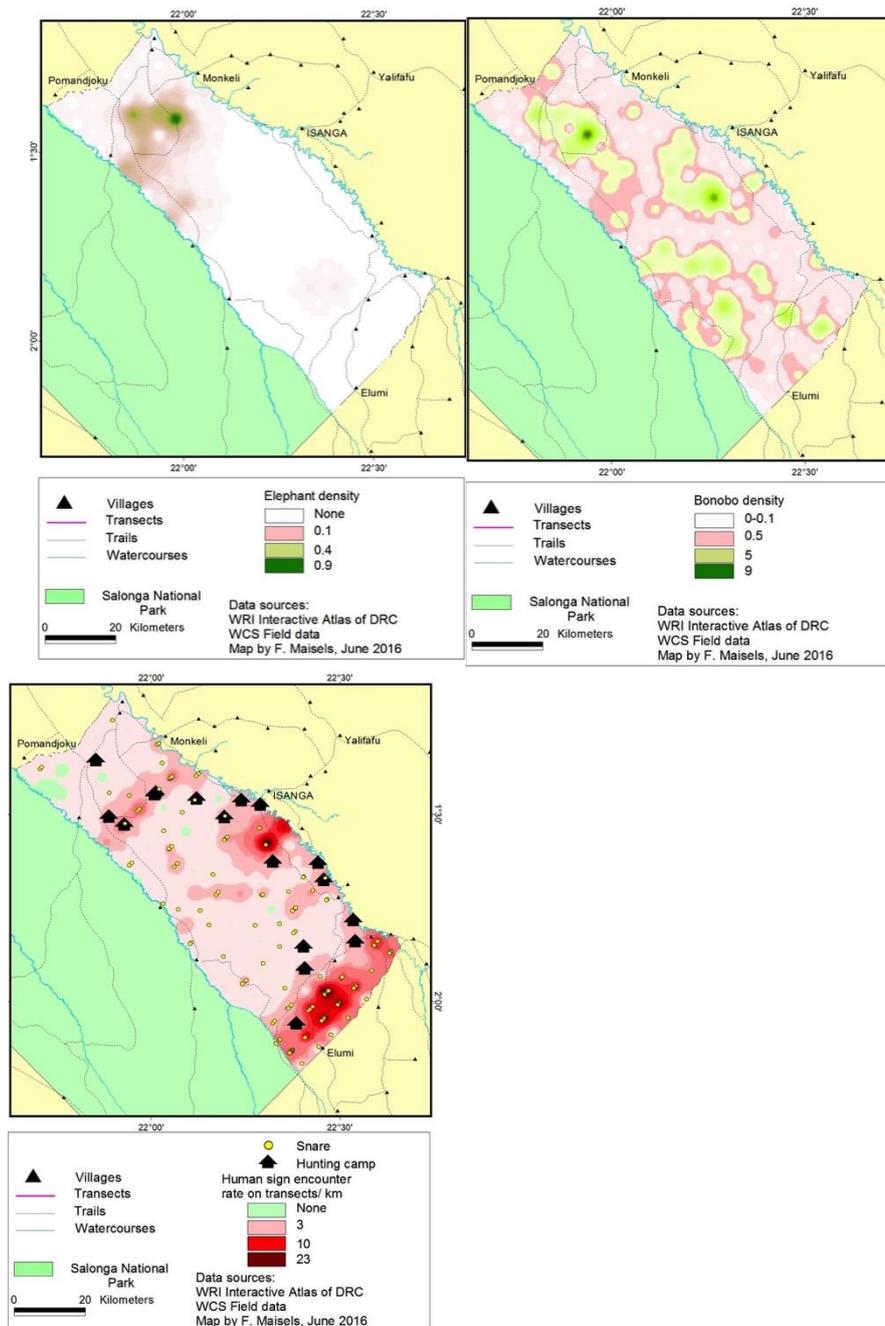


Fig. 9: Distribution des signes de bonobos (gauche), éléphants (milieu) et humaines (à droite) dans les partie suivi dans le secteur de Yukelelu (Lomela).

L'institut Max Planck a démarré le suivi écologique de l'entièreté du bloc sud (secteurs Monkoto, Anga et Mundja) en 2016. A ces jours, 64 transects ont été parcourus 3 fois chacun, soit 192 km de transects, soit 16% des transects prévus. Aussi 128 caméras pièges ont été posées dont 80 ont été récupérées une fois avec 3712 vidéos enregistrées.

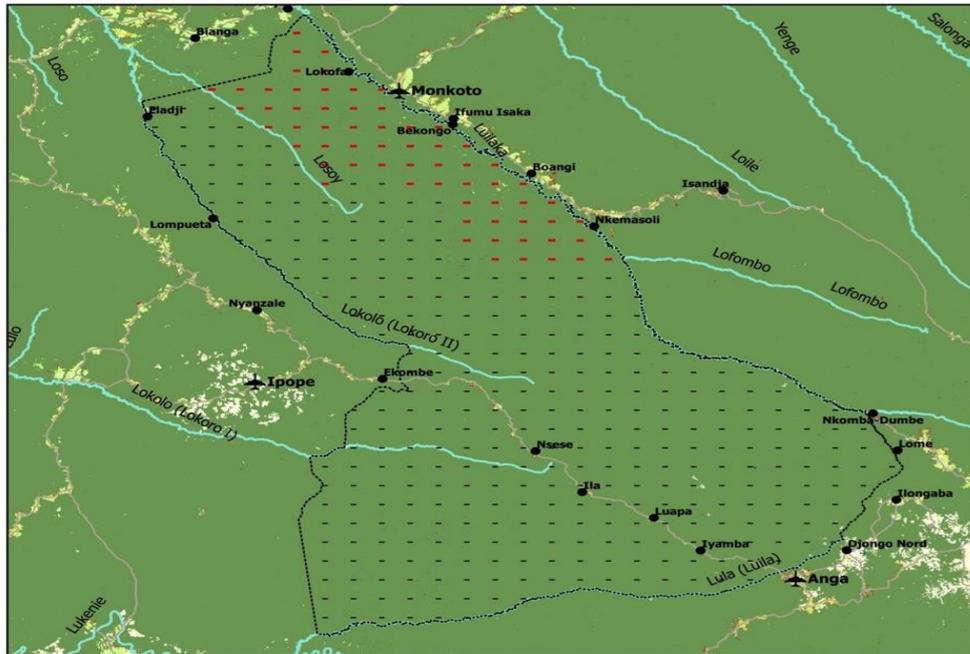


Fig. 10: Distribution des transects dans le bloc Sud du PNS avec en rouge les transects déjà parcouru.

Les trois inventaires réalisés dans le bien (Watsikengo, Yukelelu et Lokofa) couvrent ensemble 42% du parc. Avec presque la moitié du parc inventorié on pourrait oser extrapoler ces données pour l'entièreté du parc en sachant que les parties encore à faire sont connu pour être sous forte pression de braconnage (Mondjoku, Anga). Interprétant ainsi les données dans le tableau 5 à la baisse on pourrait estimer quand même plus de 1200 éléphants dans le parc et plus 15.000 bonobos ce qui est considérable comme cible de conservation et dépasse largement des estimations souvent plus sombres faites sur le parc.

	Superficie	Bonobos		Elephants	
	km2	nombre	densité	nombre	densité
Lokofa	2,682	1,010	0.377	205	0.076
Lomela	4,931	3,256	0.660	169	0.034
Watsikengo	6,665	4,132	0.620	304	0.046
Total suivi (43% du parc)	14,278				
	<i>Superficie total du parc</i>	<i>Estimation total. parc</i>	<i>moyen</i>	<i>Estimation total. Parc</i>	<i>moyen</i>
Estimation Parc	33,350	18,419	0.552	1,738	0.052

Tableau 5: Extrapolation rapide (non-scientifique) des données existantes sur les nombre de bonobos et éléphants dans le parc national de la Salonga.

D'autres suivi écologique dans le parc consistait du suivi de fréquentation de Bai Bekalekale par le partenaire WCS, ce qui a pu confirmer la présence des éléphants et l'antilope bongo.

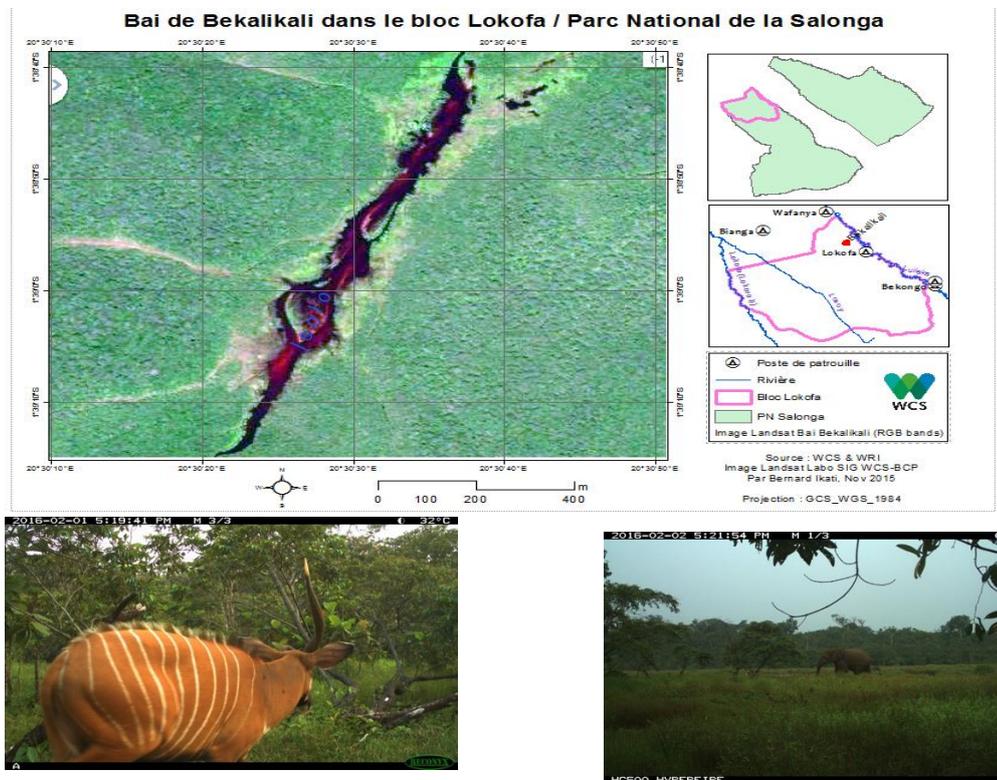


Fig. 11: Bai de Bekalikali avec 10 pistes d'éléphants et observation des éléphants et de bongo la journée.

L'institut Max Planck (MPI) a également travaillé sur l'habituance d'un troisième groupe de bonobo et couvre actuellement 150-200km² de territoire avec un suivi permanent pour ces trois groupes. MPI a également fait une étude de faisabilité pour l'éco-tourisme ce qui a été soumis en janvier 2016 à l'ICCN.

- e) Gérer les conflits pour la gestion des ressources naturelles en accélérant le processus de délimitation participative des limites non naturelles du parc et en poursuivant le processus actuel de formation des associations des pêcheurs en mettant en place un zonage avec une création de zones mises en défens et en reconsidérant la limite accordée localement pour la pêche jusqu'à la terre**

Le processus de la démarcation participative des limites du parc dans le secteur Yokelelu (Lomela) entre la source de la rivière Emania et la source de la rivière Bombilo a été entamée par la tenue d'une réunion des parties prenantes à Boendé. La matérialisation va se poursuivre en 2017.

f) Poursuivre la création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc à travers un travail participatif d'orientation de cet espace et proposer un statut de classement pour cette aire protégée et accompagner ce processus d'un plan simple de gestion

- Afin de poursuivre la création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc, un inventaire biologique est prévu en 2017. Ce n'est qu'à la fin de cet inventaire biologique dans le corridor qu'on pourra identifier plus exactement la partie pour ce continuum écologique ;
- En 2016, le plan d'échantillonnage pour les inventaires au niveau du corridor a été terminé et dix (10) membres de la communauté locale ont été formés pour participer aux inventaires dans le corridor dont 4 femmes et 6 hommes.

g) Réaliser des études concernant la situation et l'impact écologique des deux communautés établies au sein du parc, avant de prendre une décision éventuelle de relocalisation

- Le bureau d'étude CERDI-BAS a été recruté pour mener l'étude stratégique sur les options de gestion des populations résidentes du PNS qui s'est déroulée entre juin et août 2016.
- Les objectifs spécifiques de l'étude étaient deux ordres : (i) établir un état des connaissances actuelles sur l'impact des populations résidentes dans le parc sur les ressources naturelles et (ii) proposer les options de gestion des populations résidentes dans le PNS.

 Résultats de l'étude

La gestion des populations Yaelima peut être envisagée selon les deux options suivantes :

- ***Option 1 : Le maintien des populations Yaelima dans le parc***
- En effet, tout en revendiquant la terre de leurs ancêtres, les Yaelima sont dans le droit de rester dans cet espace. Mais ces derniers sont conscients que leur présence dans le parc est base des confrontations permanentes avec ICCN. Ils seraient prêts à s'engager à ne plus empiéter la partie réservée au parc à condition d'une révision des limites actuelles qui tiennent compte de leur présence (zonage) ;
- ***Option 2 : La relocalisation de toute la population Yaelima.***
- L'option de « relocalisation de toute la communauté Yaelima » reste évidente et ne serait que possible à long terme. Mais certains préalables doivent être pris en compte, à avoir : délimiter et aménager le terrain de destination, appuyer les activités agricoles (semences, outils aratoires, formation, appui financier),

promouvoir les cultures pérennes (café, palmier à huile), construire des maisons en matériaux semi-durable pour chaque ménage, construire les hôpitaux et écoles modernes, construire les marchés, disponibiliser les moyens de transport pour faciliter la circulation des personnes et l'évacuation de productions agricoles.

- En ce qui concerne la gestion des populations Kitawalistes, deux hypothèses sont envisageables :

✓ *Hypothèse 1 : Leur maintien dans le parc sous les conditions suivantes :*

- *le respect de leurs croyances spirituelles et en conséquence ils seront disposés à collaborer avec l'Etat congolais,*
- *la mise en place d'une commission mixte (l'Etat, Kitawalistes, Watch-Tower des Etats-Unis d'Amérique),*
- *la création d'une zone tampon ainsi que le respect des limites du parc*

✓ *Option 2 : leur relocalisation.*

- *Cette option pourrait être favorisée par certains facteurs dont la division au sein des communautés suite à l'attrait de la modernité par certains membres disposés à quitter la vie en forêt d'une part, et d'autre part, l'affaiblissement du leadership depuis la mort du grand chef traditionnel qui a contribué à fragiliser le mouvement.*
- *Enfin, la relocalisation de ces deux groupes de populations requiert de la part de l'Etat partie ensemble avec les partenaires l'accomplissement des préalables qui nécessitent des moyens financiers d'accompagnement.*

II.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

Durant l'année 2016 des résultats des efforts de gestion se sont caractérisés par des progrès, des succès et des difficultés ci-après :

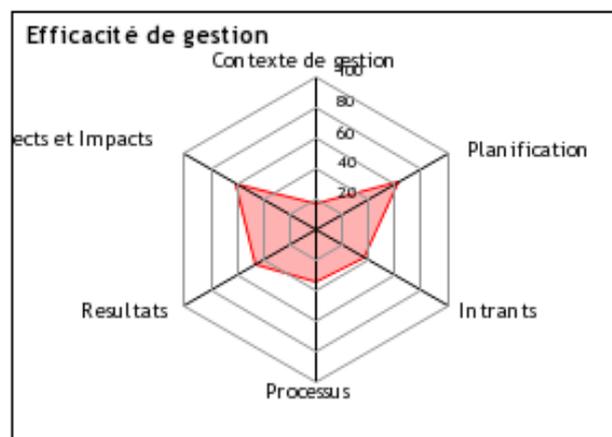
- Quatre équipes mobiles d'intervention constituées d'éléments de FARDC et l'ICCN fonctionnelles ;
- Dix-sept (17) missions de 45 jours ont contribué de manière significative à la sécurité du parc ;
- Lancement officiel de la cogestion par une délégation des VIP's (Ambassadeurs, gouverneurs, etc.) au QG du parc (Monkoto) ;
- Augmentation de la couverture du parc par des patrouilles de 50% à 60% ;

- Opérationnalité des équipes permanentes de patrouilles (365 gardes) ;
- Démarrage des inventaires, à travers le partenaire Max Planck Institute, dans l'entièreté du Bloc Sud du parc en 2016 ;
- Lancement du Processus de la démarcation participative de limite du parc dans le secteur Yokelelu (Lomela) entre la source de la rivière Emania et la source de la rivière Bombilo a démarré en 2016 et sera poursuivi en 2017 ;
- Plan d'échantillonnage pour les inventaires au niveau du corridor a été terminé et dix (10) membres de la communauté locale ont été formés pour participer aux inventaires dans le corridor dont 4 femmes et 6 hommes ;
- Saisies d'armes de guerre (5), de chasse cal 12 (6) et de munitions (750 cal 12 et 340 de AK47), ainsi que des arrestations des braconniers (33) ;
- Draft de la stratégie Lutte Anti Braconnage disponible ;
- L'inventaire dans le bloc Lokofa analysé ;
- L'inventaire dans le Bloc Lomela fait ;
- L'inventaire secteur Watsikengo fait ;
- Etudes sur Yaelima et Kitawalistes fait par CERDI-Bas.
- Autres réalisations entrant dans l'amélioration de la gestion du bien :

Evaluation de l'efficacité de gestion

Dans cette nouvelle dynamique de gestion du PNS et au regard des problèmes qui affectent les Valeurs Universelles Exceptionnelles du bien, il a été estimé utile de mesurer l'efficacité de gestion de ce parc en administrant l'Outil IMET (Integrated Management of Effectiveness Tools)/BIOPMA.

Cet outil a été considéré comme référentiel pour orienter les efforts futurs de conservation de ce bien. Les résultats de ce processus IMET se présente dans la figure ci-contre.



En effet, Pour le Parc National de la Salonga, les scores respectifs aux étapes du processus d'évaluation sont : 10% pour le contexte de gestion, 40% pour la planification, 20% sur l'équipement, 18% sur les processus, 22% sur les résultats et 40% de l'impact.

Inventaires des ressources humaines

Au regard de l'étendue du bien, les effectifs ont été inventoriés afin d'évaluer ce que pourrait être l'efficacité du personnel pour assurer la protection des valeurs biologiques face aux pressions identifiées. Les résultats de cet inventaire est illustré par la figure ci-contre.

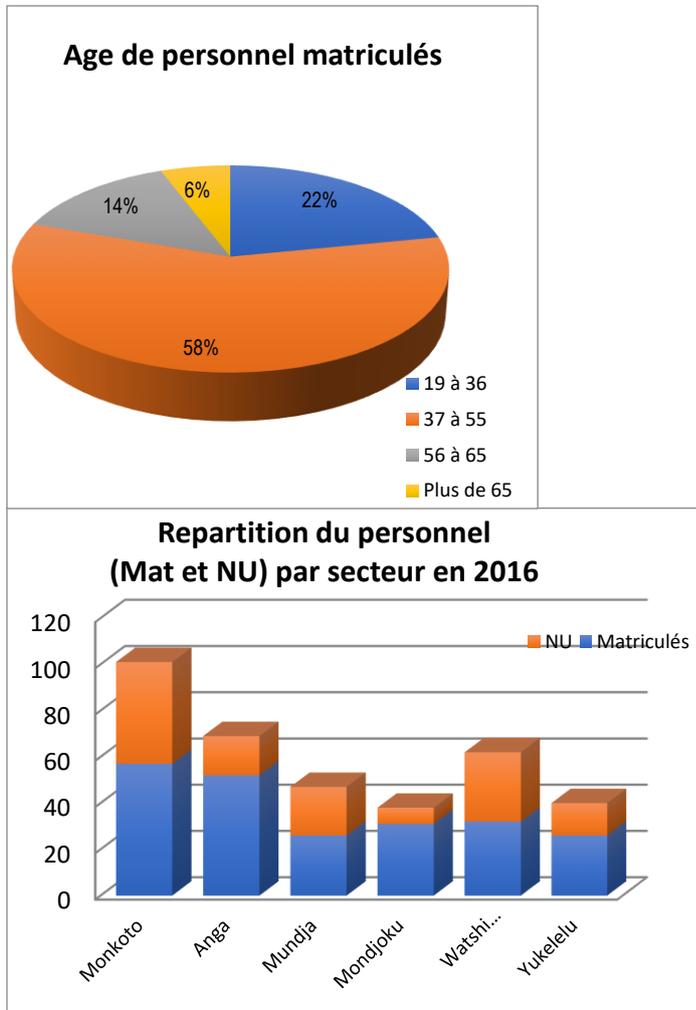


Figure 12. Répartition des tranches d'âge du staff matriculé du PNS (gauche) et répartition de tous les staff (matriculés et Nouvelles Unités) par secteur du parc (droite)

II.3 SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES CORRECTIVES

a) Succès :

- La répression du braconnage et du trafic de viandes de brousses couronnée par le résultat suivant : arrestation de 33 personnes, (dont 19 entendues sur PV) ; destruction de 361 campements et plus de 3300 pièges ; destruction de plus de 400 pièces de gibiers (diverses espèces d'antilopes et singes).
- Par ailleurs, il convient de signaler de manière particulière l'arrestation et la condamnation du célèbre braconnier « MOPA0 » à vingt ans de

servitude pénale principale, et son transfèrement à la prison de Ndolo à Kinshasa.

b) Difficultés rencontrées

- Le contexte politique qui a été caractérisé par la mise en place de nouvelles provinces issues du découpage territorial qui a retardé la désignation des gouverneurs dont la plupart sont de nouveaux acteurs dans le monde de la conservation. Ceci a affecté la planification des concertations au niveau provincial dans une optique de stimuler la participation des autorités aussi bien politico administratives que militaires ;
- Le retard dans le décaissement des financements du 11e FED et de KfW a affecté la mise en œuvre totale de certaines activités des partenaires entre autres les inventaires biologiques ;
- Les contraintes opérationnelles liées à la limitation des effectifs et des budgets ont affecté la planification des activités de surveillance.

II.4 PERSPECTIVES

- Suite aux engagements des bailleurs de fonds pour augmenter leur contribution pour la gestion du parc national de Salonga, tel que l'UE, USAID et la KfW dans les prochaines années pour le parc, divers investissements conséquents sont prévus en vue de soutenir la gestion de base du parc, ainsi que le recrutement du personnel clé, l'amélioration des infrastructures et de la logistique et les conditions de motivation du personnel pour assurer la protection du parc, tout en développant des interventions en faveurs des communautés riveraines ;
- Une grande réunion de concertation est prévue avec les pêcheurs en 2017 suivant le PO 2017 ;

II.5 AUTRES PROBLEMES DE CONSERVATION ACTUELS IDENTIFIES PAR LE OU LES ÉTAT(S) PARTIE(S) COMME POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE) DU BIEN

- Explosion démographique dans le corridor du parc.

III.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Les mesures correctives suivantes ont été recommandées par la mission UNESCO de 2009 et approuvées par le Comité du patrimoine mondial à sa 34^{ème} session (Brasilia, 2010) reconduites jusqu'à la 40^{ème} session du Comité du Patrimoine Mondial de continuer à appliquer le mécanisme de suivi renforcé. L'Etat partie a consenti des efforts pour le bien spécifiquement à travers les actions décrites ci-dessous et dont les réalisations sont entre autres :

a) Evacuer les groupes armés du bien et étendre la couverture de surveillance de tout le bien

✓ **Evacuation des groupes armés du Bien :**

L'évacuation des groupes armés a débuté en octobre 2015, ce qui a permis la reprise des recensements de la faune dans les secteurs de Kasese et Nzovu-Est. Actuellement la situation sécuritaire s'est sensiblement améliorée avec la réouverture de toutes les stations de la basse altitude qui fonctionnent normalement (y compris Lulingu).

En effet, les groupes armés ont été traqués, affaiblis et certains résolus à déposer les armes en se rendant aux Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) tandis d'autres encore démobilisés volontairement. Ceci a eu comme implication la reprise normale d'activités du Parc dans ces secteurs (haute et basse altitude). Parmi les effets positifs, il faut mentionner la sécurité s'est améliorée dans les villages riverains du parc qui servaient des bases arrières de ces mouvements, notamment :

- à Itebero les groupes armés ont été évacués à Ibanga, Binakwa, Mayuwano, Kabalo, isangi, Hombo et aux environs d'Itebero centre ;
- à Lulingu, les villages de Nduma, Nyambembe, Nkuni, Lolo, Mizombo, wameri etc. ont été libérés des groupes armés ; et
- à Nzovu, les villages de Lubimbe, Kibanda Mangobo, Nyalubemba; kigulube, Nzovu et ses environs, Bwise, Lugulu, Katusi, Luyuyu, katenge sont aujourd'hui sous contrôle des forces loyales

✓ **Couverture de surveillance de tout le bien :**

Une amélioration significative du taux de couverture a été observée en 2016, car le taux de couverture est passée de 34%(2015) à 51,7% en 2016, soit une amélioration de 17,7%. Cet effort a été facilité grâce à la libération à temps par les partenaires des fonds alloués au parc conformément au Plan Opérationnel de l'année 2016. Aussi, cela a permis par ailleurs, le renforcement des effectifs par le recrutement, la formation et déploiement des éco-gardes dans les différentes stations du Parc.

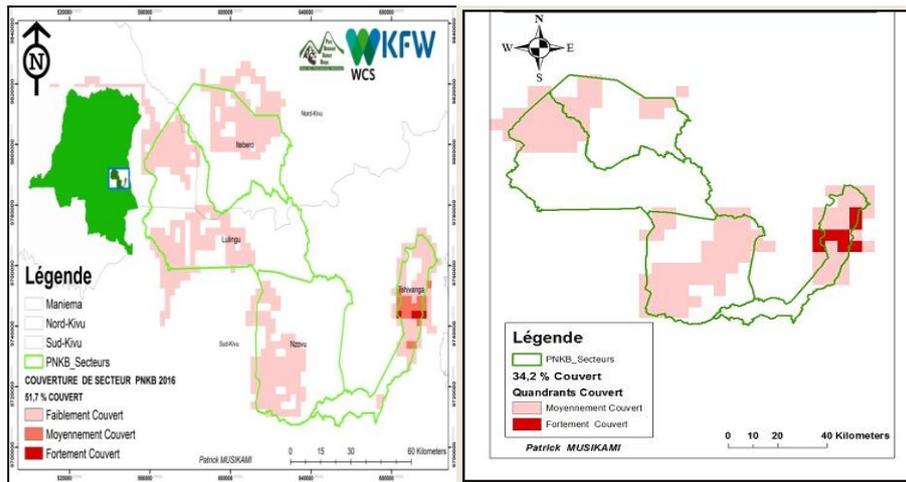


Fig. 1 Couverture de bien 2016.

Fig.2 couverture du bien 2015

b) Fermer toutes les opérations illégales d'exploitation minière à l'intérieur du bien et annuler officiellement tous les titres miniers empiétant sur le Bien ; CPM et UICN (2009)

- Sur les trente-quatre (34) carrières illégales enregistrées dans le bien, vingt (20) ont été fermées en 2015 et 14 sont actives. En 2016, les efforts ont été déployés pour évacuer 12 sites miniers d'or. Il en reste 2 sites ;
- Il est à signaler, bien qu'il y ait encore 2 sites actifs, qu'aucune exploitation industrielle n'est observée sur le bien car il s'agissait d'une exploitation artisanale. Le cas de Kamisoke (ex Nguba) vers Itebero a été définitivement résolu après la délimitation de 24 km. Ce résultat est le fruit du renforcement des effectifs des éco-gardes et l'accroissement des patrouilles mixtes ICCN-FARDC ainsi que la sensibilisation des communautés à travers les structures de dialogue CGCC.

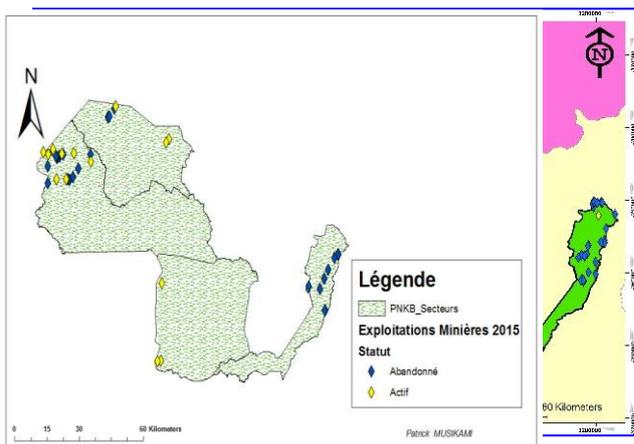


Fig . sites miniers observés en 2015

Fig. sites miniers observés en 2016

Tableau de l'Evolution sur les carrés miniers fermés et actifs

Année	Nbre des carrés miniers recensés	Fermés par les patrouilleurs	Toujours actifs	Inactifs abandonnés
2013	47	6	20	21
2014	58	23	4	31
2015	34	20	14	-
2016	14	12	2	



Fig.: Opération mixte ICCN-FARDC d'évacuation des exploitants miniers (Secteur haute altitude du Parc)

c) Evacuer le couloir écologique et initier des mesures pour restaurer la végétation et la connectivité

Un « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien », tenu en avril 2015, a identifié quatre priorités à court terme pour restaurer la végétation dans le couloir écologique. Ci-dessous les réalisations faites en 2016 par rapport aux quatre priorités à court termes :

- Constaté les titres accordés sur les terres du parc et évacuer du parc tous les occupants installés dans les limites du parc étant donné que tout titre octroyé dans un bien du domaine public est nul et de nul effet ;

- Un progrès significatif est enregistré : le segment S 010 des limites du bien a été déjà complètement récupéré des mains des occupants illégaux. Une autre expédition sur terrain est prévue dans un proche avenir pour finaliser la récupération du segment S 024 où il s'observe une restauration de la couverture végétale et de la faune sauvage. Un indicateur de la réhabilitation de la faune est confirmé par l'observation de deux familles de gorille non encore suivie ;
- Le système concerté (commission mixte) d'octroi des terres dans l'hinterland du parc est formellement et strictement mis en place par un arrêté du gouverneur ;
- Un arrêté a été signé par le gouverneur de province pour cette fin. Le parc est tenu informé pour vérification par le service de délimitation du parc afin d'éviter la spoliation de ses terres ;
- Les pistes des solutions aux conflits interinstitutionnels sont proposées et mises en œuvre à travers des relations organisées et fluides entre les services étatiques (mines, agriculture, armée, affaires foncières) et le renforcement du Conseil Consultatif Provincial de Forêts (CCPF) ;
- La structure a été mise en place et des réunions mensuelles sont régulièrement organisées au niveau de la province et connaît la participation du site (Le chef de site, le chargé de limites et les conseiller juridique) ;
- La mise en place d'un comité de suivi par le gouverneur de Province. Il comprend les services étatiques clés tels que les Mines, l'Agriculture, l'Environnement, Affaires foncières et un représentant du gouvernement provincial.

d) Développer de manière participative et mettre en œuvre un plan de zonage pour résoudre la question des villages dans le secteur de basse altitude, tout en assurant le maintien des valeurs et de l'intégrité du Bien

Les études socio-économiques débutées les années antérieures ne sont pas encore arrivées à terme par manque de moyens.

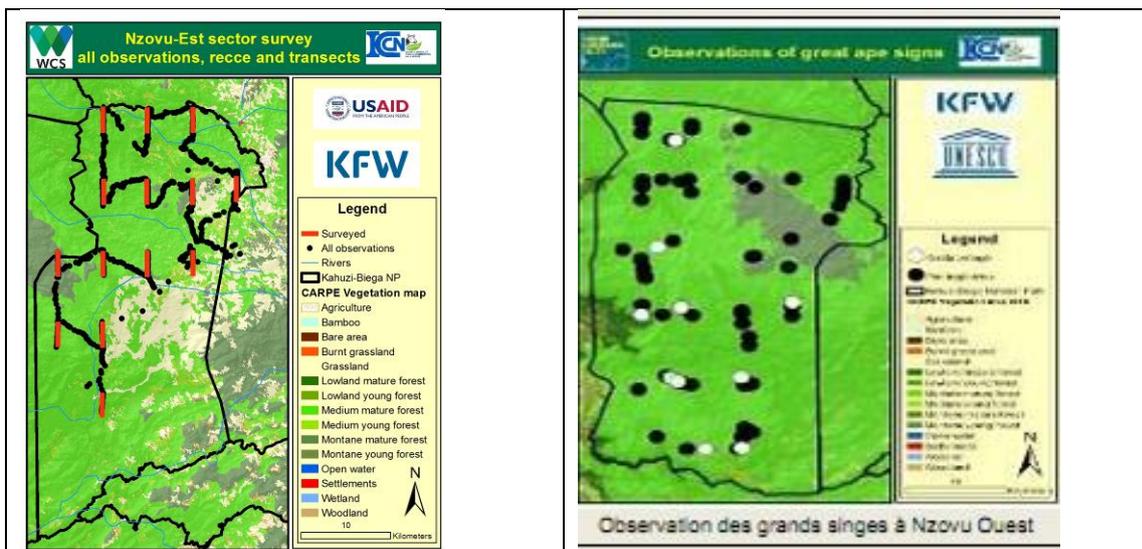


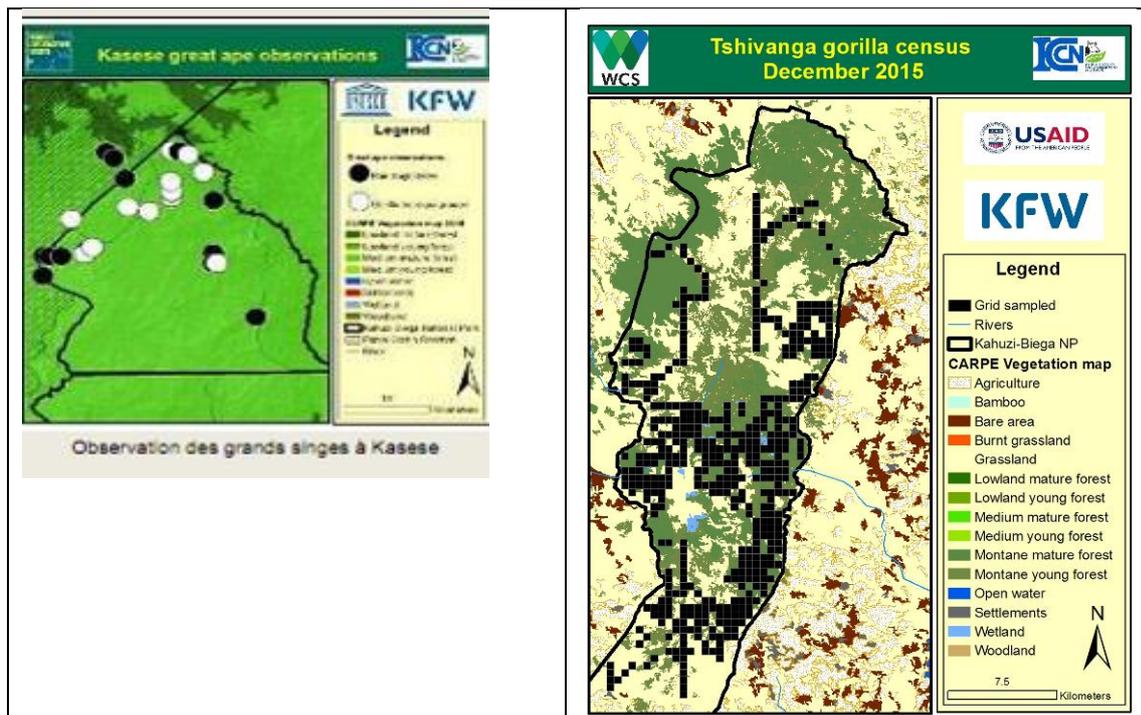
Figure. : Le chef de site après la réunion avec les tenants du pouvoir du clan Banangozi de la piste Mumbili à l'intérieur du Parc

e) Réaliser un inventaire des espèces retenues comme indicateurs pour l'Etat de conservation souhaitée pour un retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, en particulier dans le secteur de basse altitude. Ce recensement devrait permettre de déterminer l'état actuel de la biodiversité dans le site et servira de base permettant d'évaluer la restauration de ces valeurs

Selon les résultats préliminaires des inventaires biologiques conduits par les équipes WCS ICCN en 2015, sur sept (7) secteurs du parc, 4 viennent d'être couvertes par les inventaires. Il reste les secteurs d'Itebero et les secteurs de Lulingu-Ouest et Lulingu Est, programmés pour cette année.

Les cartes suivantes illustrent les travaux d'inventaires tels qu'effectués dans les secteurs de Tshivanga, Nzovu Est et Ouest et Kasese.





Cartes reprenant les transects et recces parcourus lors des inventaires

De ces inventaires, il ressort globalement que les cibles avaient diminué dans certains secteurs comme Nzovu Est et Ouest. Par ailleurs, en comparaison aux inventaires passés, la situation est restée constante à Kasese, tandis qu'à Tshivanga l'effectif est en augmentation. La tendance générale sera connue aussitôt que l'ensemble du Parc sera couvert

En particulier il a été noté que les familles des gorilles identifiés en Haute altitude sont journallement suivies. Le tableau ci-dessous présente les mouvements des familles des gorilles suivies dans le secteur de la haute altitude. Leurs domaines vitaux ont été déterminés sur base des coordonnées collectés lors du suivi journalier par les guides et pisteurs :

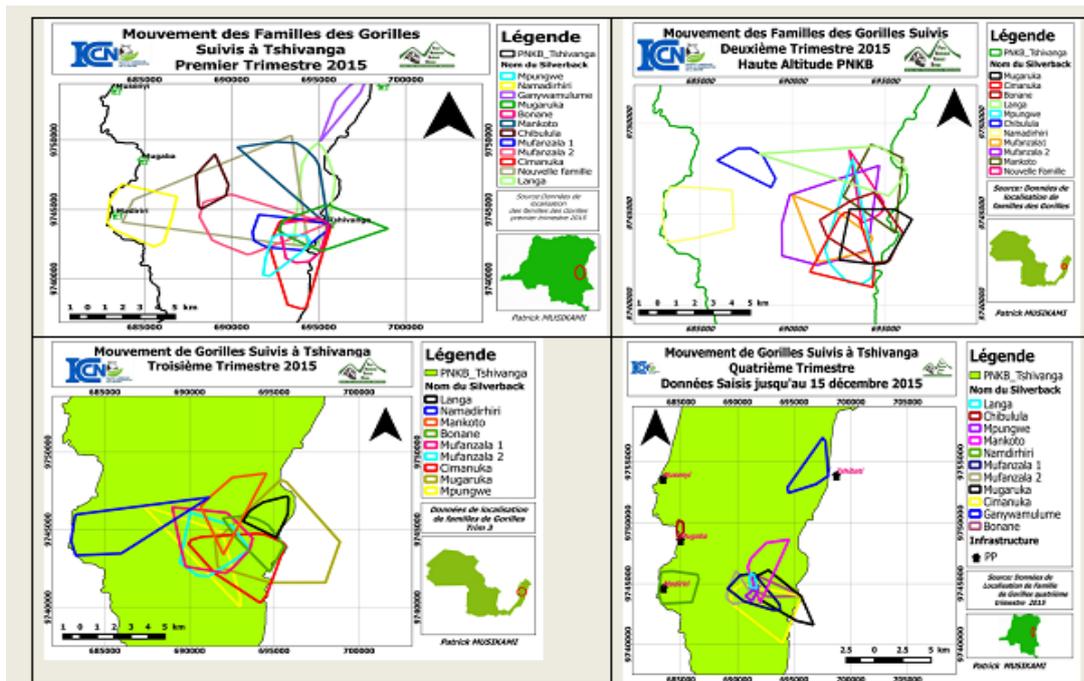


Fig.: Mouvements des familles des gorilles durant les 4 trimestres de 2015

Concernant les éléphants, il ressort que la présence de ses signes se fait très rare en basse altitude. Pour les quelques spécimens qui seraient actuellement identifiés, l'idéal est de voir y placer des colliers pour permettre un suivi rapproché. Les salines ont été identifiées et nous comptons l'année qui suit y placer des photos-pièges pour suivre de près les espèces qui s'y abreuvent.

Par ailleurs, les suivis écologiques réalisés en 2016 ont révélé la présence des familles de gorilles à Nzovu, l'absence de signe d'éléphant à Kasese tandis que leur présence dans le secteur d'Itebero en basse altitude.

Quant aux tendances à Kasese et à Tshivanga, les rapports de suivi font état d'une croissance de nombre des Gorilles. Par contre l'estimation des chimpanzés paraît stable au niveau des secteurs du Parc qui sont couverts par les observations.

f) Limiter au seul trafic local le tronçon de la route qui passe par le bien et assurer que l'ICCN dispose des moyens nécessaires lui permettant de contrôler et de gérer efficacement le trafic. En cas de réouverture de la RN3 vers Kisangani, retracer la route principale de manière à ce qu'elle contourne le Bien

- La mise en œuvre de cette mesure corrective reste limitée au contrôle de la circulation par des équipes d'éco-gardes placés en piquet et parfois en mobilité pour le contrôle de routine en attendant la négociation d'un accord de contrôle mutuel avec l'implication des autorités provinciales ;
- L'autorité de gestion planifie la mise en place des mécanismes plus contraignants impliquant diverses autorités et responsables des services de transport et de la fédération des entreprises du Congo (FEC) ainsi que les représentants des chefs coutumiers des entités locales concernées.

✓ **Contrôle du trafic sur la route traversant le parc**

Fig. : L'Etat de la RN3 actuellement

Au total de 15 706 engins motorisés ont été enregistrés aux barrières du parc et classifiés de la manière suivante :

Type d'engins	Nombre	Type d'engins	Nombre
camions	585	Camionnette	12560
Bus	464	Jeep	351
Voitures	419	Motos	11948
Monusco	481		461

g) Poursuivre les efforts pour redynamiser le dispositif de surveillance, en assurant un contrôle de la totalité du Bien

Suivant le recrutement effectué en 2015, la formation en faveur de nouvelles recrues s'est tenue en 2016. Au total 120 nouveaux éco-gardes recrutés ont été formés comme, l'illustre la carte ci-dessous, et déployés dans toutes les stations.



Outre la formation de nouveaux éco-gardes, les travaux de constructions des maisons de ces derniers ont été réalisés aux postes de patrouille de Lemera (un bloc), d'Itebero et de Tshivanga(10 maisons).

Il est à signaler que la construction de 5 maisons à Itebero sous financement de la Banque Mondiale se poursuivra au cours de l'année 2017. Il en sera de même à la station de Lulingu, Nzovu ainsi que le complément des maisons du Quartier général basé Tshivanga par le financement de la Banque Mondiale et de la banque allemande Kfw.



Fig : Poste de patrouilles à Kasirusiru

...Nouveau Bureau à Tshivanga

h) Créer un fonds fiduciaire pour la réhabilitation des biens du patrimoine mondial de la République démocratique du Congo (RDC).

Voir rapport sur la décision générale concernant les biens de la RDC (Point I).

III.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

- L'augmentation de l'étendue de la couverture par les patrouilles de surveillance du bien qui est passée de 34%(2015) à 51,7% en 2016 ; Après le forum, arrêt de l'expansion des activités destructrices dans le corridor et restauration naturelle de la végétation sur les terres récupérées ;
- En comparaison avec les inventaires passés, la situation est restée constante l'augmentation des effectifs des gorilles à Kasese et à Tshivanga et présence des familles de gorilles à Nzovu; tandis que la stabilisation des populations des chimpanzés.

III.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES

a) Succès

- La mobilisation de fonds pour avoir assuré la formation de 120 nouveaux gardes qui ont contribué à étendre la présence de l'ICCN durant l'année 2016 ;
- Renforcement des équipements, construction de nouvelles infrastructures de surveillance, utilisation des outils permettant d'évaluer la performance des équipes de surveillance (MIST et SMART);
- Démantèlement effectif des résidus des groupes armés ; ce qui facilitera une mobilité totale sur toute l'étendue du Bien ;
- Inventaires (en cours) sur l'ensemble du parc dans le but de déterminer les hot spots pour la conservation et d'établir l'état de conservation des cibles et les autres espèces ;
- Evaluation du plan d'aménagement et de gestion et l'élaboration du plan d'action réalisée en décembre 2014 de la dernière phase de mise en œuvre de ce plan qui se termine en 2017 ;
- 23 délinquants sur 52 ont été transférés avec dossiers au Parquet de KAVUMU après instruction de leurs dossiers par nos Officiers de Police judiciaire et le

Ministère Public les a déferés à la Prison Centrale de KABARE où les uns ont fait quatre mois de détention ;

- L'amélioration de la sécurisation du bien par l'accessibilité aux patrouilles des anciens secteurs incontrôlés.

b) Difficultés rencontrées

- Insuffisance d'infrastructures de base pour les éco-gardes, l'effectif insuffisant du personnel de surveillance et la persistance de certaines poches d'insécurité.

III.4 PERSPECTIVES

- Possibilité de poser des colliers sur les espèces actuellement identifiés ;
- Pose des photos-pièges pour suivre de près les espèces qui s'abreuvent dans les salines ;
- Poursuite mobilisation moyens pour la construction des maisons des écogardes et des postes de patrouilles ;
- Poursuite de la construction des maisons d'éco-gardes : 5 maisons à Itebero sous financement de la Banque Mondiale, à la station de Lulingu, Nzovu ainsi que le complément des maisons du Quartier général basé Tshivanga par le financement de la Banque Mondiale et de la banque allemande Kfw ;
- L'opérationnalisation du poste de gardes de Kasese par le déploiement effectif d'éco-gardes ;
- L'achèvement des inventaires dans les trois secteurs restants ;
- La fermeture totale des sites miniers restants et la consolidation de contrôle dans les anciennes carrières fermées
- Poursuite de la construction des postes de gardes à Lulingu et à Nzovu.

III.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL***a) Prendre d'urgence et au plus haut niveau des mesures afin d'arrêter l'implication des Forces Armées de la République Démocratique du Congo dans le braconnage***

En plus des actions menées depuis l'année 2015 qui continuent de produire le résultat positif, il a été observé une implication de hautes autorités politico-administratives et des partenaires étrangers pour mettre un terme à l'implication dans le braconnage de certains éléments incontrôlés des Forces armées de la République.

En 2016, aucun cas d'implication directe de ces éléments n'a été signalé, ce qui illustre une évolution positive de la situation. Les actions spécifiques menées en 2016 peuvent se résumer dans ce qui suit :

- Des réunions avec la Zone opérationnelle Uélé pour sensibiliser les éléments des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et de la Police Nationale (PNC) en vue de les sensibiliser sur le braconnage et l'exploitation de matières précieuses ;
- Un mémorandum d'entente (MoU) a été signé et renouvelé après son expiration entre l'ICCN/PNG et la Zone Opérationnelle Uélé qui a permis un déploiement d'une compagnie d'éléments des FARDC au Quartier général du Parc National de la Garamba pour les patrouilles conjointes.

b) S'assurer que l'équipe de gardes soit correctement équipé, en particulier avec des armes appropriées et des munitions

- Des équipements et matériel ont été achetés et mis à la disposition des gardes (kit médical, jumelle : vision nocturnes, caméra trap, tracker, appareil photo...), ainsi qu'un aéronef de type HUSKY pour la surveillance aérienne ;
- Un stock important des matériels d'ordonnancement, dotation du Gouvernement, est disponible au site, bien que la quantité ne couvre que 30% des besoins ;
- Pour appuyer les opérations de terrain, en plus du nouvel aéronef de type Husky susmentionné, il existe un hélicoptère et un aéronef de type CESSNA acquis par le Partenaire African Parks, sont basés au Parc.



Nouvel aéronef Husky pour la surveillance aérienne

c) Renforcer les efforts de désarmement au sein des communautés vivant autour du bien tout en améliorant la situation sécuritaire de la région, si possible en coopération avec la Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)

- Une grande sensibilisation et mission mixte ICCN-PNG, FARDC, CHEFS COUTUMIERS ET MONUSCO a pris plus de 10 jours. Le parc avec la MONUSCO ont financé cette activité pour que les peuples pasteurs (Mbororo) puisse s'éloigner de 50 km de la périphérie du bien conformément à la loi qui régit la conservation de la nature en R.D.C.



- Les patrouilles mixtes sont aussi conduites dans et autour de bien. Les éléments de la LRA viennent périodiquement autour de bien, et aussi leur nombre se dégrade de plus à plus suite aux défections et pressions militaires.

d) Renouveler les contacts avec le Soudan afin de renforcer la collaboration transfrontalière avec le Parc National de Lantoto

- Suite à l'insécurité au Soudan du Sud, le contact planifié n'a pas eu lieu, par contre des échanges avec WCS en place continuent ;
- Néanmoins, sous la facilitation du Centre du Patrimoine mondial, une réunion préparatoire de de celle de Haut niveau sur la situation sécuritaire au Parc National de la Garamba s'est tenue en octobre 2016 à Paris au siège de l'UNESCO, regroupant les délégués de la RDC, de la République centrafricaine, de l'Ouganda et du Soudan du Sud.



Participants à la réunion sur la sécurité du PNG Au Centre de l'UNESCO à Paris

e) S'assurer qu'une équipe d'au moins 200 gardes opérationnels soit en place par la mise en retraite le plus rapidement possible des gardes âgés et le remplacement des gardes n'ayant pas le niveau requis

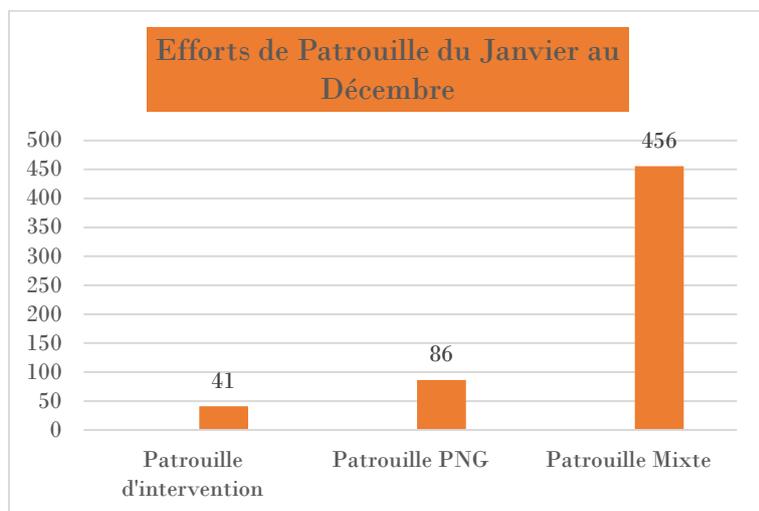
- Un projet de mise à la retraite de 15 gardes est en cours et peut être effectif au premier trimestre de l'année 2017 ;
- Présentement, le parc a un effectif de 184 gardes et 17 éléments de sécurité ;
- Il existe également au parc quelques éléments des Forces Armées de la République Démocratique du Congo qui sont détachés par la Zone Opérationnelle Uélé apportant un appui aux différentes opérations.



Photo illustrant quelques éléments du corps technique mixte en opération pour la protection du bien

f) Etendre progressivement la couverture de surveillance pour inclure la totalité de la superficie du parc et Domaine de chasse

- Le parc est contrôlé à 100 % de son étendue mais suite à la pression sur le Bien, le contrôle en dessous de 20 % de 3 domaines.



Ce graphique nous présente le nombre des patrouilles Mixtes (FARDC et Gardes de parc), celle d'intervention est effectuée par les éléments Gardes/PNG.

g) Mettre en place une stratégie de conservation pour les Domaines de Chasse afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle de zone tampon, et en vue de leur importance pour la conservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien

Une étude socio-économique a été menée dans les Domaines de Chasse de Mondo-Missa et Gangala na Bodio pour déceler certains problèmes de vie quotidienne des communautés.

h) Renforcer les activités de conservation communautaire afin d'améliorer les relations avec les communautés locales

- 7546 malades ont été soignés à l'Hôpital de Nagero dont 6945 nouveaux cas contre 6100 pour l'année 2015 ;



Clinique Mobile vers l'Ouest du Parc

- La clinique mobile est à pied d'œuvre pour servir les communautés dans les 3 Domaines de chasse (Mondo Missa, Azande et Gangala na Bodio) ;
- Des partenariats entre le parc et la sous division des écoles de Dungu et de Faradje ont été établis.
- La réunion annuelle de Conseil de gestion de Conservation Communautaire (CGCC) se tient normalement avec les chefs coutumiers, les administrateurs du territoire et les membres de la société civile pour discuter des certaines préoccupations de parc.



Transfert du titre foncier au groupe des jeunes de Dungu pour la construction d'un centre de formation

i) Finaliser et approuver le plan de gestion du bien et assurer les moyens pour sa mise en œuvre.

- Le processus d'élaborations de plan d'aménagement et de gestion n'a pas connu de progrès car celui-ci est en étude. Par ailleurs, l'autorité de gestion a concentré les efforts sur la production du Plan d'affaires qui sert actuellement de document de référence.

j) Etat de la faune

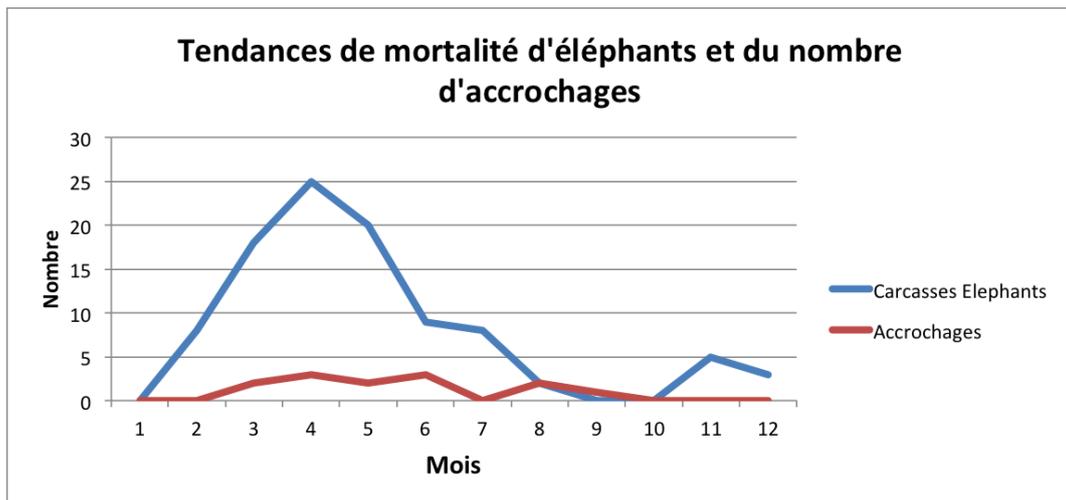
- Le Rhinocéros blanc n'a pas été observé durant t
- En janvier 2016, 20 colliers télémétriques étaient permettre leur suivi adéquat, ce qui a produit le même espoir que la faune se reconstitue car dans de groupes d'éléphants, on observe les juvéniles. De toutes les façons, le recensement est programmé en avril 2017. Un nombre estimatif de 1200 éléphant peut être avancé.
- Sur 41 éléphants observés, certains ont portés les colliers télémétriques.

Transfert du titre foncier au groupe de jeunes de Dungu pour la construction d'un centre de formation



Pose de colliers éléphant

- Pour l'ensemble des autres espèces animales telles que Buffle, Lion, Hippopotame, Water Buck, Bubale, ..., leurs populations sont en augmentation ;
- Le parc a connu une perte de 3 girafes, suite au braconnage, 98 carcasses d'éléphants ont été observées contre le 107 pour l'année 2015.



k) Facteurs affectant le bien identifiés dans les rapports précédents

- Conflit armé, insécurité et instabilité politique au Sud Soudan ;
- Présence d'éleveurs Mbororo armés et leurs énormes troupeaux autour du bien ;
- Activités minières et forestières illégales ;
- Démographie de plus en plus galopante au Sud du Domaine de chasse de Gangala na Bodio ;
- Braconnage par des groupes armés en provenance du Soudan du Sud.



Tenue de la Police Sud Soudanais et armes retrouvées dans le bien

IV.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

- La couverture totale de patrouilles sur toute l'étendue du parc et sur environs 20 % des domaines de chasse ;
- L'inversion de la tendance de la population des girafes vers la hausse ;
- La maîtrise très remarquable du braconnage local ;
- L'affaiblissement des rebelles LRA (moins de 250 éléments) et les opérations conjointes de démantèlement des forces négatives qui sévissaient dans la région du bien ;
- La conversion des éléments des Forces Armées de la République Démocratique du Congo FARDC en amis du parc suite aux bonnes relations que le parc entretient avec les responsables militaires, et politico administratives.

IV.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES

a) Succès

- Renforcement des capacités du centre de coordination des opérations (CCO), notamment avec du personnel et matériel ;
- Amélioration de l'unité d'intervention rapide (Equipe Mamba) ;
- Infrastructures particulières aménagées dans le parc telles que (l'amélioration de système communication de VHF par les Connections IP, construction encore de deux autres miradors dans le parc, Centre de formation, 4 maisons de cadres) ;
- Soutien important des autorités coutumières et administratives pour la préservation du Parc ;
- Restructuration progressive des équipes de la lutte anti braconnage pour les rendre plus opérationnelles par rapport à la crise ;
- Sécurisation de la Station par les agents des sécurités ;
- Dotation des éléments avec le nouveau matériel d'ordonnancement (armes et munitions).



Répétiteur et Mirador

b) Difficultés rencontrées

Les efforts de mise en œuvre des mesures correctives édictées vers le retrait du bien de la liste rouge ont connu des contraintes aussi bien contextuelles et opérationnelles que logistiques dont les principales sont :

- Instabilité politico-sécuritaire du sud Soudan depuis le mois de juillet 2016
- Perte de 4 agents de surveillance du bien lors des accrochages meurtriers dans le parc ;
- La hausse du prix de l'ivoire sur le marché international augmente la pression sur le braconnage des éléphants ;
- L'insuffisance de matériel d'ordonnancement tant que la qualité que la quantité ;

IV.4. PERSPECTIVES

En dehors du plan d'opérations 2017 en cours de validation, il est projeté les grandes activités ci-après :

- Rendre effectif le déploiement du Corps chargé de la sécurisation des Parcs nationaux et réserves naturelles apparentées (CorPPN) ;
- Augmenter le nombre des éléphants suivis par colliers mais aussi poser des colliers sur les girafes ;

- Maintenir les contacts avec les autorités à différents échelons (local, provincial, national et transfrontalier) ;
- Augmenter les patrouilles mobiles dans les domaines de chasse ;
- Installer deux postes d'observations supplémentaires dans le parc ;
- Redynamiser les 13 CCC (Comité de Conservation Communautaire) existants autour du bien ;
- Finaliser le Plan d'aménagement et de gestion en définissant un plan de zonage du complexe Garamba (incluant le Parc national de la Garamba et ses trois domaines de chasse) ;
- Etendre la couverture de la clinique médicale mobile dans les Domaines de chasse ;
- Renforcer les relations avec les responsables militaires de la Zone opérationnelle Uélé,
- Intensifier les opérations de lutte anti braconnage ainsi que les renseignements dans les zones périphériques ;
- Installer 2 postes d'observations supplémentaires dans le parc,
- Définir un plan de zonage du complexe Parc National de la Garamba.

V.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

- a) *Annuler toutes les concessions d'exploitation pétrolière octroyées sur le territoire du bien***

Aucune activité en rapport avec le pétrole n'a été observée sur le terrain au cours de cette année 2016.

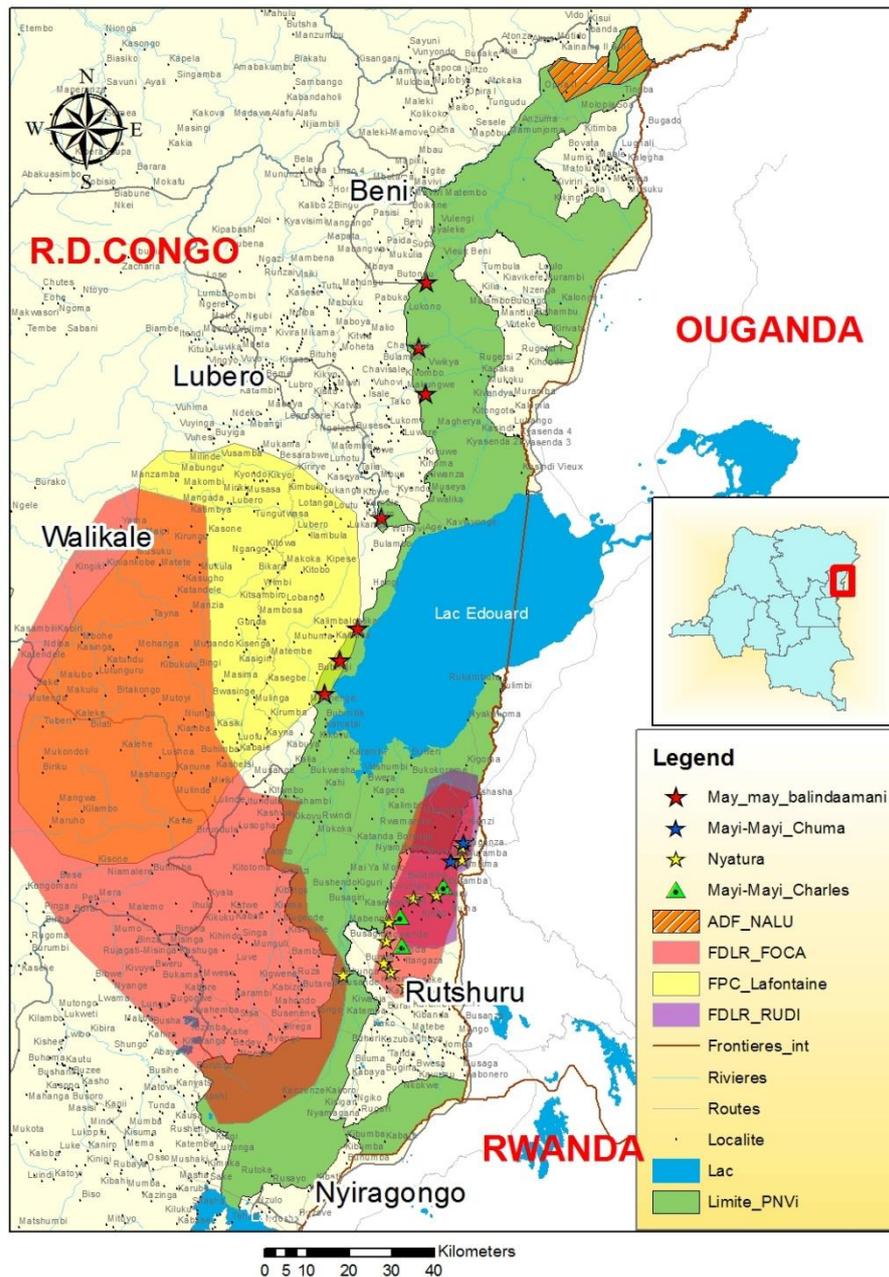
- b) *Prendre toutes les mesures nécessaires afin que cesse l'implication de l'Armée et de la Marine congolaises dans l'exploitation illégale des ressources naturelles du parc, en particulier le braconnage, la production du charbon et la pêche***

Le plan de stabilisation des secteurs centre et nord du PNVi en vigueur depuis août 2014 est resté en application en 2016. Pour rappel, celui-ci permet à 280 militaires FARDC, composés d'infanteries et des marines, de prendre part aux patrouilles et opérations militaires dans le parc. Sous le commandement de l'ICCN, ces derniers ne pratiquent pas d'activités illicites. En vue de dénoncer tout cas d'implication des militaires FARDC dans l'exploitation illégale des ressources naturelles, un numéro vert disponible permet à la population d'envoyer des SMS au centre de commandement à Rumangabo.

- c) *Renforcer les efforts entrepris afin de désarmer tous les groupes armés opérant sur le territoire et aux alentours du bien***

Voir les éléments de réponse ci-dessous.

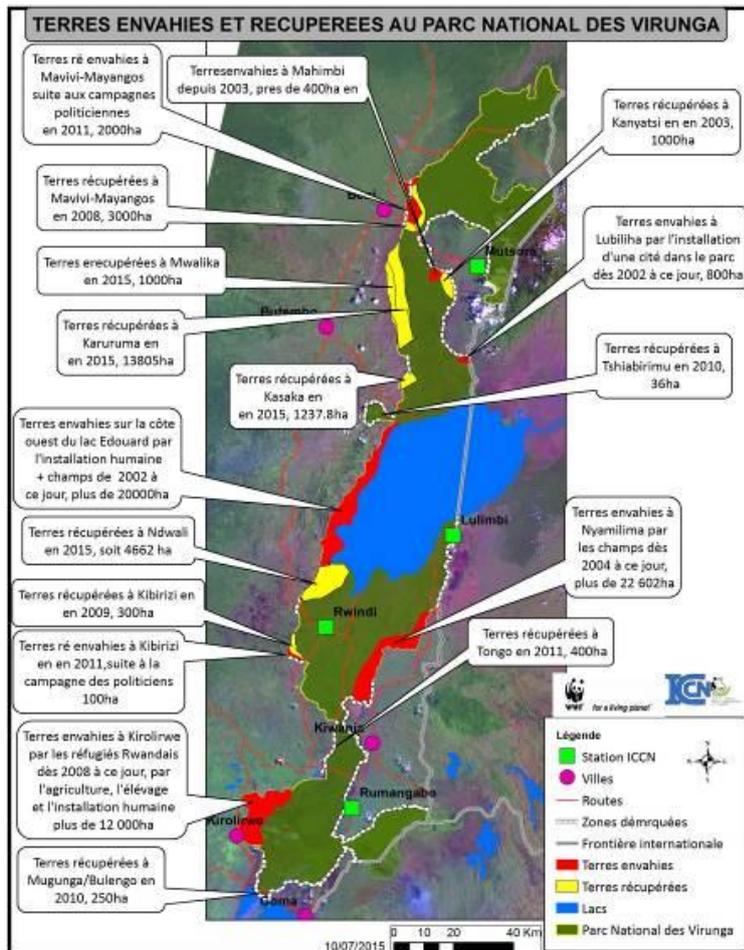
CARTE DES GROUPES ARMES DANS LE PNVI DEC. 2015



Deux opérations militaires de grande envergure des FARDC sont en cours dans les territoires de BENI et de RUTSHURU dirigées contre les FDLR et les ADF-NALU, il s'agit de SOKOLA I et II. L'ICCN ne prend pas part activement aux opérations mais il est consulté pour les renseignements. Les groupes encore actifs sont : ADF-Nalu, FDLR (Rudi, Foca et Soki), Maimai (Banyabinza (Charles et Chuma), Nyantura, Balinda amani). Les Maimai Lafontaine et Muambaliaki se sont éloignés à l'ouest du parc, d'autres ont rejoint le processus de démobilisation et d'intégration aux FARDC.

Les espaces envahis représentaient 11,1% de la superficie totale du parc. L'ICCN a déjà récupéré 25 788 ha soit 29,6% de la surface envahie comme l'indiquent la carte et le tableau ci-dessous.

Année	Localité	Superficie en ha	Observation
2002	Cote ouest	20000	
2002	Lubilia	800	
2003	Mahimbi	4000	
2003	Kanyatsi	1000	Récupéré
2004	Nyamilima	22602	
2007	Mwalika	1000	Récupéré
2008	Mayangose	3000	Récupéré
2008	Kirolirwe	12000	
2009	Kibirizi	300	Récupéré
2010	Tshiabirimu	36	Récupéré
2010	Mugunga	250	Récupéré
2011	Mavivi	2000	
2011	Kibirizi	100	Récupéré
2011	Tongo	400	Récupéré
2014	Ndwali	4660	Récupéré
2015	Karuruma	13805	Récupéré



d) Prendre des mesures au plus haut niveau de l'Etat visant à permettre à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) de poursuivre, sans interférence politique, l'évacuation pacifique des occupants illégaux du bien

Lors de l'inauguration de la centrale de Matebe, le parc a été honoré par la visite du chef de l'Etat congolais, de 7 ministres nationaux, des élus nationaux et provinciaux, du Gouvernement Provincial et des représentants de la Communauté internationale. La Présence de la plus haute autorité de l'état à cette occasion est un signal fort qui traduit l'intérêt de rétablir l'intégrité du Parc comme exprime par le Président lui dans son mot de circonstance.

Durant l'année 2016, parmi d'autres résultats éloquentes on peut signaler : l'évacuation de 7000 bovins sur 15000 ha à Karuruma-Kasaka-Bwino et les mesures incitatives de glissement des populations dont 500 ménages bénéficiaire de ce programme se sont déjà réinstallés dans le groupement de d'IRUMU, chefferie de WALESE-VONKUTU en Province de l'Ituri.

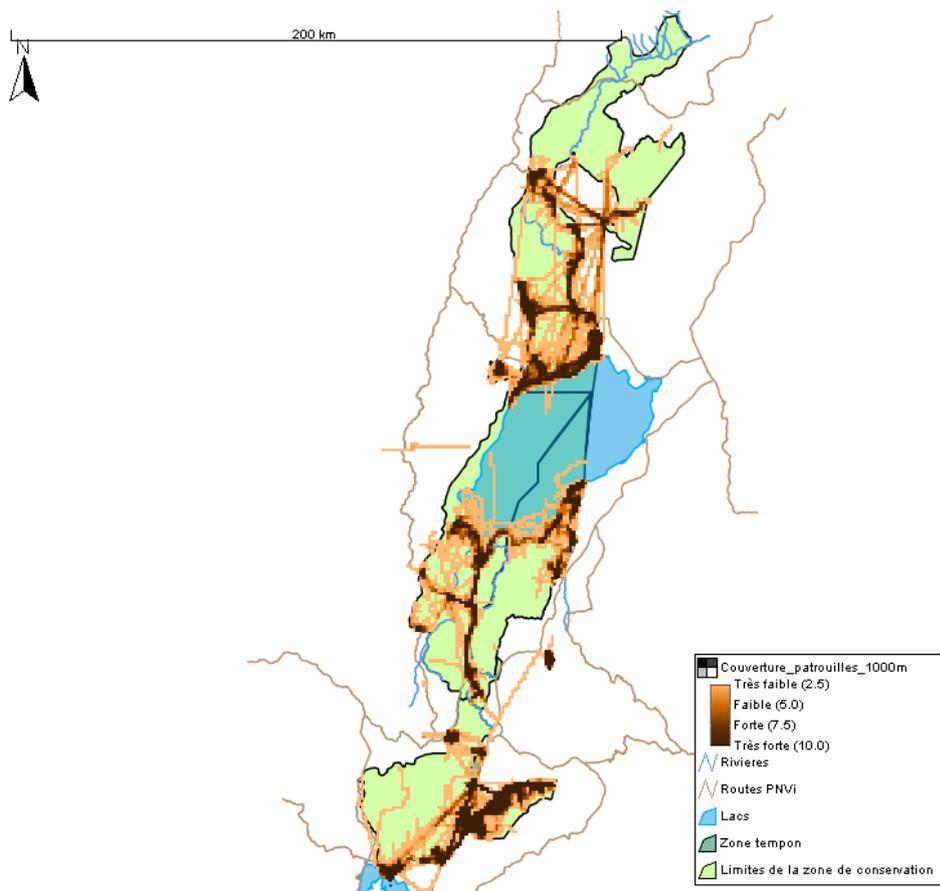
e) Continuer à faire respecter la loi dans les zones prioritaires et poursuivre les activités destinées à rétablir un système de bonne gouvernance de la pêche sur le lac Edouard

Au stade actuel du contrôle de bien, les zones prioritaires c'est-à-dire les hotspots de la faune (Mikeno, Lulimbi, Ishango, Tongo, Mabenga, Tshiabirimu) ont été maintenus sous contrôle de personnel de surveillance qui en a assuré la protection à travers l'organisation des diverses patrouilles ciblées dont les résultats sont entre autre :

La surveillance du site

Les efforts de patrouille ont permis d'assurer à 75% la couverture de la superficie du parc. La mise en œuvre du plan de stabilisation s'est poursuivie aux secteurs centre et nord en dépit du fait que quatre écogardes et une quinzaine de militaires FARDC ont perdu leurs vies durant l'année.

Couverture de patrouille _015



Patrouilles

Relevé des patrouilles effectuées

Année	2016
--------------	-------------

<i>Patrouilles</i>	6765
<i>Pourcentage couverture</i>	75%

Espaces envahis

- Récupération de 15 042 ha en 2016 dans les secteurs Kasaka-Bwino-Karuruma;
- Démarcation participative de 63 km de limites du parc.

Perspectives : Récupération des espaces envahis au secteur : Kirolirwe, Burungu, Mushari et Binza.

Arrestations

Au total 1.475 personnes ont été interpellées pour différentes infractions. Seuls les multirécidivistes ont été déférés devant la justice.

Tableau d'application de la loi

Secteurs du parc	Braconniers	Circulation illicite	Pêcheurs	Pacage	Carbonisateurs	Coupeurs de bois	Total global
Nord	96	0	40	1	0	0	137
Centre	70	236	646	0	33	0	985
Sud	145	0	0	0	203	5	353
Total	311	236	686	1	236	5	1475

Résultats en termes de monitoring

✓ Gorilles de montagnes et de plaines

Les gorilles habitués vivant dans le secteur Mikeno ont augmenté au taux de croissance de 9,25 % passant de 108 à 118 individus y compris 4 gorilles suivis au centre Senkwekwe. Au Secteur nord, l'effectif de 6 gorilles de plaine demeure : deux familles (Mukokya :3 adultes) et (Katsavara :2 adultes et bébé).

Evolution des effectifs des gorilles habitués au secteur Mikeno

Année	2011	2012	2013	2014	2015
-------	------	------	------	------	------

Gorilles habitués au secteur Mikeno	92	100	101	108	118
--	----	-----	-----	-----	-----

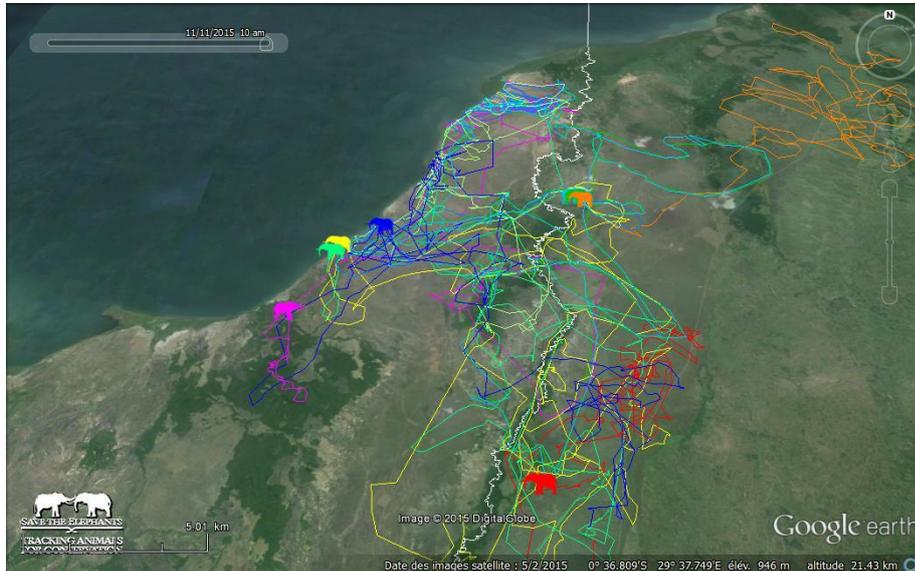
N.B : En 2016, la tendance est restée la même que celle de l'année 2015.

✓ Chimpanzés

Outre les gorilles, le secteur sud du PNVi regorge aussi des Chimpanzés (*Pan troglodytes*) dans le secteur de Tongo (25 individus) et à la station de Rumangabo (14 individus). Il existe d'autres familles des chimpanzés non habitués au secteur nord dans les massifs de Ruwenzori, au secteur Centre à Kinyonzo, Sarambwe et Busendo et au secteur sud à Tongo, à Mwaro et à Kibati.

✓ Eléphants

Le suivi des populations des éléphants au PNVi a confirmé la présence d'une population d'éléphants de forêt dans le secteur Mikeno et 3 populations éléphants de savane réparties dans les secteurs Lulimbi, Ishango et Mabenga. Durant cette année il est important de souligner que braconnage a été stabilisé à 16 éléphants contre 13 l'an passé, soit une décroissance de -18,75 %. Dans le cadre renforcer la surveillance de ces populations et assurer leurs mouvements dans divers milieux, le site a posé des colliers télémetriques sur 15 éléphant.



Mouvement des éléphants entre l'Ouganda et la RDC dans le secteur Lulimbi

✓ Hippopotames

Au cours de cette année 2016, aucune opération de comptage des grands Mammifères de savane n'a été organisée. Celle organisée en Novembre - Décembre 2015 reste

valable et dont les résultats ont donné 2406 hippopotames contre 1454 individus il y a deux ans, soit une tendance croissante biannuelle de 39,56%.



✓ Pêche sur le Lac Edouard

L'étude menée par IUCN-NL a montré une importante production du poisson sur le lac Edouard mais une faible productivité par unité de pêche. Elle confirme une situation de surpêche sur le lac pour la gestion du Parc devra définir des stratégies de contrôle afin de rétablir le capital halieutique du lac

✓ Autres activités

Dans le cadre de renforcement continue de la capacité du Parc National des Virunga , une campagne de recrutement a été lancée en décembre 2015 et plus de 5.000 candidats issus des diverses provinces Nord et Sud-Kivu y ont répondu . De ce groupe seront retenus que 120 candidats qui seront soumis la sélection pour la formation proprement dite qui s'est tenue à Ishango au cours du premier semestre 2016.

- f) Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation à destination des autorités et des populations locales**

Parmi les actions d'accompagnement de cette mesure, l'Etat partie a mené certaines actions aussi bien stratégiques qu'opérationnelles dont les principales sont :

- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication, pour la diffusion permanente des informations du PNVi sur les médias locaux et internationaux ;
 - Organisation au mois de juillet d'un atelier à Beni avec les autorités de l'administration publique, les membres de la société civile et des organisations locales de développement sur la problématique de d'occupation illégales et les voies pacifiques de restauration de l'intégrité du parc ;
- g) *Poursuivre les actions pour éliminer toute production de charbon de bois sur le territoire du bien et promouvoir des sources d'énergie alternatives, en particulier le développement de structures hydroélectriques de petite taille à l'extérieur du bien***

L'Etat partie se félicite d'avoir achevé à ce stade une des grandes actions à être réalisé dans ce cadre, à savoir la centrale de Matebe (13,8 MW) dont l'inauguration a eu lieu le 15 décembre 2015. La distribution de l'énergie électrique devra stimuler la baisse de la demande du charbon de bois en provenance du parc. Dans la prochaine phase il est prévu 2 autres centrales (Lubero et Talihya-Nord) d'une capacité de 35 MW dont la construction devra se poursuivre.

V.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

- Contrôle de plus de 75% de la superficie du parc (voir carte de couverture des patrouilles), et récupération 15042 ha ;
- Indices d'amélioration des tendances croissantes au niveau de la faune (gorilles, hippopotames, etc) et stabilisation du braconnage des éléphants ;
- Dotation des matériels d'ordonnancement de qualité (armes et munitions) par le Gouvernement de la République.

V.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES

a) Succès

- Amélioration de l'efficacité de gestion du site : (lancement d'une nouvelle campagne de recrutement de nouvelles unités, consolidation des procédures de gestion) ;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme "Alliance Virunga" de valorisation des services écosystémiques avec l'appui de la population locale, de l'autorité provinciale et nationale.

b) Difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures correctives

- Persistance des activités de carbonisation contrôlées par les FDLR;
- Persistance des poches résiduelles des groupes armés ADF-Nalu et maimai qui ont un impact négatif sur le niveau de sécurité en territoire de Beni;
- Menaces de reprise des activités par les ex-rebelles « M-23 » ;
- Multiplications des attaques sporadiques sur les positions des gardes par les Maimai
- Les secteurs nord et centre parc demeurent une zone des opérations SOKOLA I et II;
- Plus de 600 militaires et leurs dépendants qui avaient été évacués du secteur centre avec le nouveau plan de stabilisation sont à nouveau redéployés sur différentes positions avec les opérations SOKOLA;
- Les envahisseurs du parc se coalisent dans tous les secteurs pour lancer simultanément des actions d'extension de leurs villages dans le parc. Cette synchronisation démontre une coalition devant laquelle le parc devra monter des stratégies plus fortes capables de contrer cette nouvelle forme de menace.

V.4. PERSPECTIVES

- Elaboration d'un nouveau plan d'aménagement et de gestion pour le prochain quinquennat 2016-2020 ;
- poursuite du processus de la reprise du contrôle des secteurs Mayangose, Mwalika et Rutshuru au cours de l'année 2017;
- poursuite du dialogue social en vue de la reprise de contrôle de la côte ouest et du secteur Kirolirwe ;
- Achever la démarcation de 50 km autour du secteur centre-est ;
- Poser 100 km de clôture électrique autour du Domaine de Chasse de Rutshuru et prolongation de la clôture de Kanyatsi ;
- Revisiter et mettre en œuvre le plan de gestion du lac Edouard ;
- Poursuite des investissements dans la valorisation des services

écosystémiques notamment le lancement de la construction des centrales hydroélectriques de Lubero II et Talihya-nord après l'achèvement de construction de la centrale hydroélectrique de Rutshuru;

- Poursuite de la consolidation du tourisme au PNVi en vue de sécuriser au moins 10% du financement du parc au cours de l'année 2016.

COMPLEMENT D'INFORMATION RECU LE 10 MAI 2017

Mesures correctives

1. annuler toutes les concessions d'exploitation pétrolière octroyées sur le territoire du bien,

Aucune activité en rapport avec le pétrole n'a été observée sur le terrain au cours de l'année 2016.

2. prendre toutes les mesures nécessaires afin que cesse l'implication de l'Armée et de la Marine congolaises dans l'exploitation illégale des ressources naturelles du parc, en particulier le braconnage, la production de charbon de bois et la pêche,

La bonne coopération entre l'ICCN et les FARDC s'est poursuivie en 2016. L'ICCN assure le commandement des opérations conjointes menées avec les FARDC sur le territoire du parc. 280 militaires participent à ces opérations, et seuls ces soldats sont autorisés à demeurer sur le territoire du parc. Les actions conjointes incluent notamment la protection des civils et des marchandises sur la Route Nationale 2 qui traverse le parc. Aucune activité illicite n'est pratiquée dans le cadre de cette collaboration.

Les FARDC sont aussi présentes dans le secteur Nord du parc. Des opérations contre les groupes armés y sont menées avec la MONUSCO. Les gardes de l'ICCN participent à certaines d'entre elles.

L'ICCN encourage la population à communiquer toute activité illicite menée au détriment du parc, grâce à un numéro vert notamment. Des mesures sont systématiquement prises lorsque les faits sont avérés. Si des allégations concernent des membres des FARDC, celles-ci sont rapportées à la hiérarchie militaire pour suivi et sanctions éventuelles.

3. renforcer les efforts entrepris afin de désarmer tous les groupes armés opérant sur le territoire et aux alentours du bien,

Le parc continue à faire face à de sérieux problèmes sécuritaires. L'année 2016 vit notamment la prise de la côte Sud du Lac Edouard par différents groupes mai-mai. L'autorité du parc sur cette zone est fortement affaiblie depuis ces événements.

Le parc continue aussi à être victime des milices ADF-NALU dans sa partie septentrionale (hors d'accès aux gardes de l'ICCN), des différents groupes mai-mai sur les côtes Sud et Ouest du Lac Edouard ainsi que des FDLR dans différentes zones du secteur Sud et la région du Masisi en particulier (en ce compris une portion de territoire à faible valeur écologique dans laquelle les gardes de l'ICCN ne sont pas déployés). En dehors du parc, des poches d'insécurité grave demeurent autour de la ville de Beni ainsi que des pillages et kidnappings le long de la route en territoire de Rutshuru.

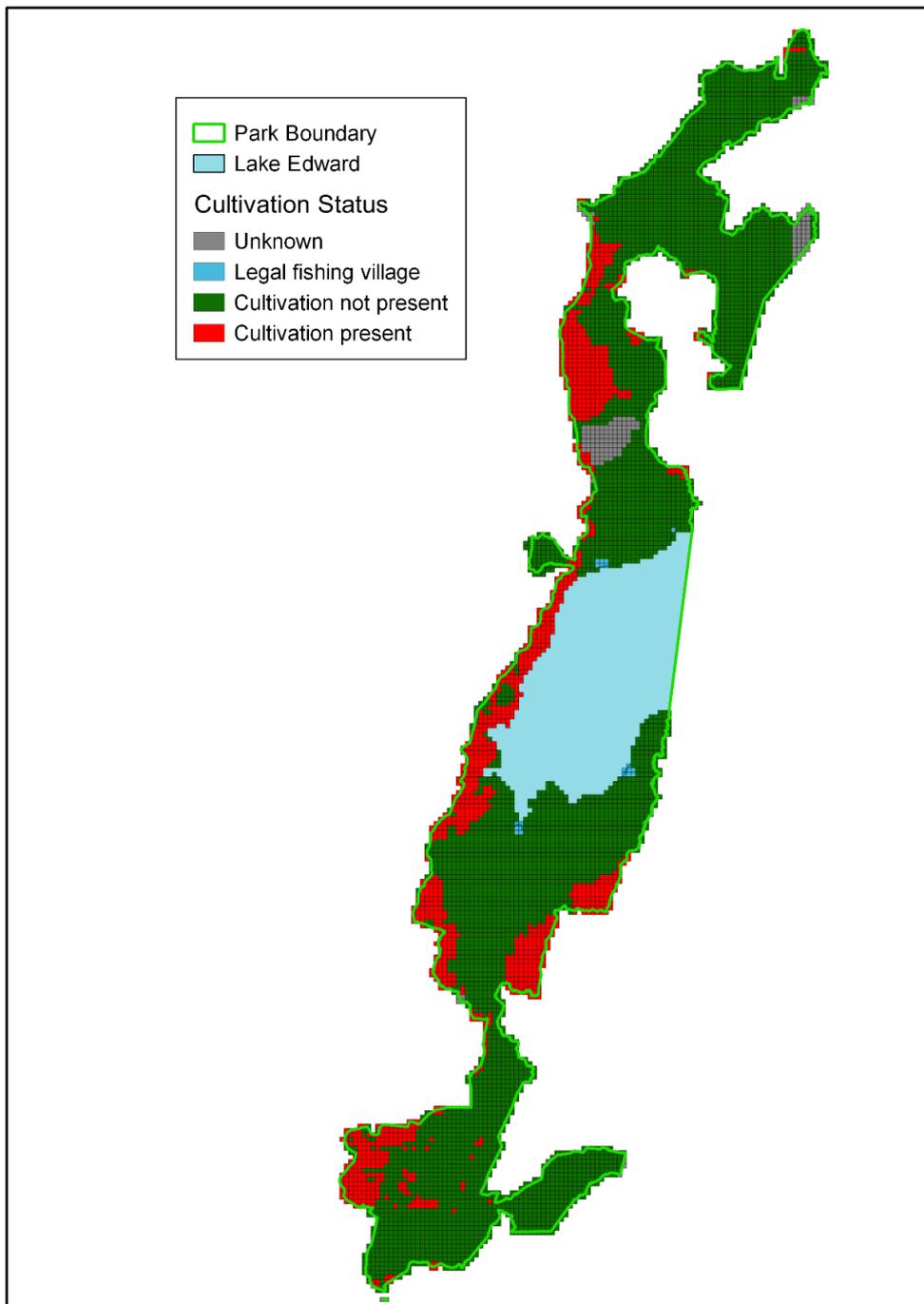
Les efforts des gardes du parc se poursuivent pour mettre fin aux actions de ces groupes armés. En janvier 2016, un garde fut tué lors d'une opération de libération d'otages capturés par des personnes associées aux FDLR. En mars 2016, des combattants mai-mai tuèrent 2 gardes lors d'une attaque sur leur position. En septembre 2016, un garde fut tué par un groupe de criminels. Toutes ces attaques sont

étroitement liées à la problématique des envahissements et de l'exploitation illégale des ressources du parc.

L'augmentation des effectifs de surveillance du parc s'est poursuivie en 2016 avec l'embauche et la formation de 114 nouveaux gardes.

4. prendre des mesures au plus haut niveau de l'état visant à permettre à l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) de poursuivre, sans interférence politique, l'évacuation pacifique des occupants illégaux du bien,

Les espaces envahis en 2016 représentaient un quart (25%) de la surface du parc. Ce pourcentage est demeuré stable en dépit de la pression démographique à la hausse. Ce résultat est à mettre au compte des efforts de sensibilisation des populations locales et de la politique de fermeté du parc vis-à-vis des nouveaux envahissements. Des efforts soutenus sur le long terme devront être entrepris pour diminuer le taux d'envahissement de façon substantielle, principalement à travers la mise à disposition de terres arables en dehors du parc.



- continuer à faire respecter la loi dans les zones prioritaires et poursuivre les activités destinées à rétablir un système de bonne gouvernance de la pêche dans le Lac Édouard,

Surveillance

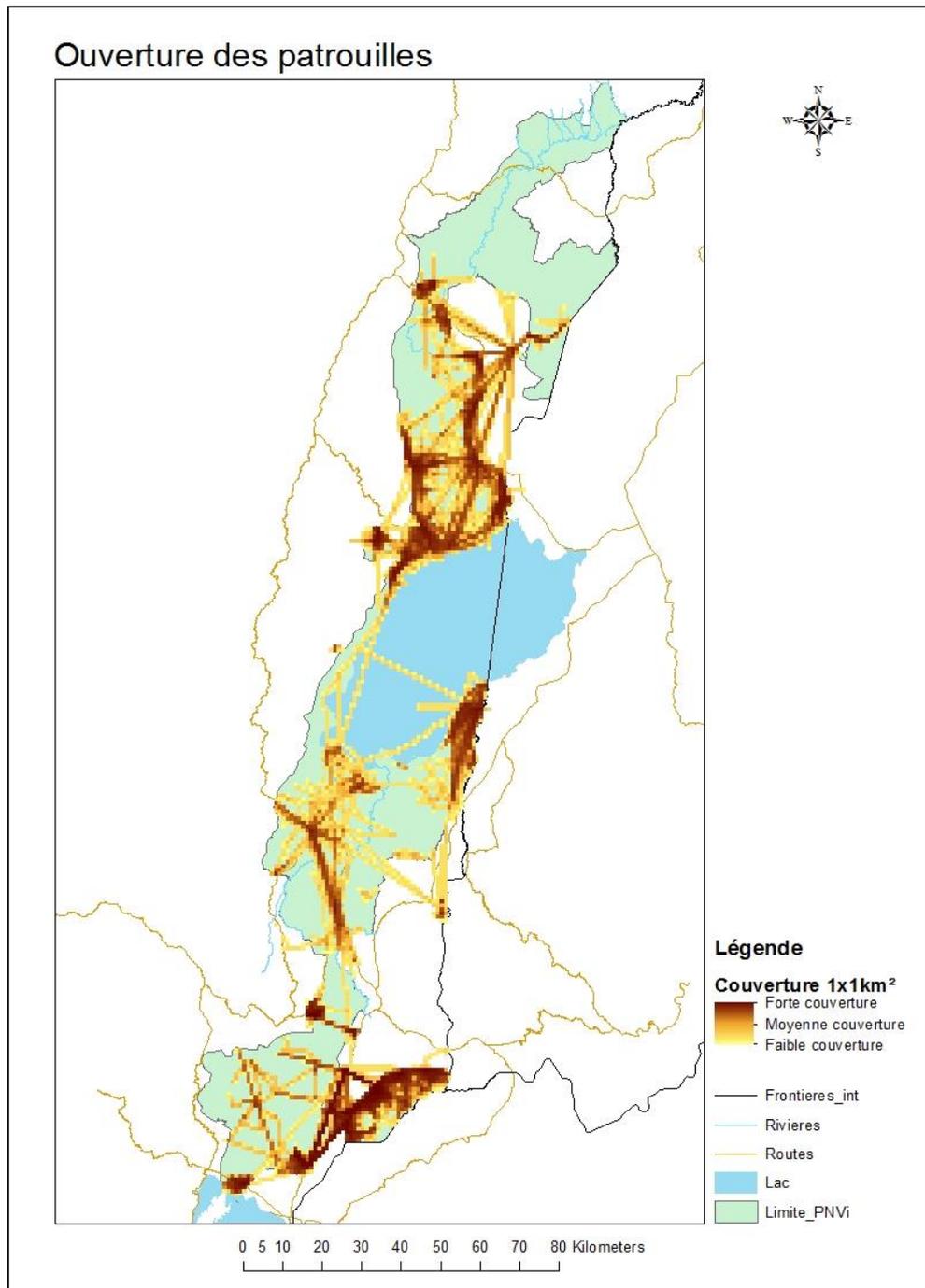
Le PNVi a réalisé 6148 patrouilles en 2016. La distance parcourue était de 56684,60 km. 3478 Km² ont été couverts, ce qui représente un taux de couverture 43,4%. Comme les années passées, les patrouilles se sont concentrées

sur les hotspots de la biodiversité et les secteurs touristiques (Mikeno, Lulimbi, Ishango, Mabenga, Tshiabirimu, Nyiragongo, Rwenzori).

Patrouilles par secteur en 2016

Mois	secteur Nord		secteur Sud		secteur Centre		Total patrouilles
	Nbre des patrouilles	Homme-Jour	Nbre des patrouilles	Homme-Jour	Nbre des patrouilles	Homme-Jour	
janv-16	91	415	422	1475	94	210	607
févr-16	109	455	326	1215	79	169	514
mars-16	99	630	117	643	35	107	251
avr-16	137	501	364	1824	30	207	531
mai-16	113	429	418	1924	32	281	563
juin-16	131	576	449	1849	27	375	607
juil-16	94	451	458	1778	38	423	590
août-16	82	347	449	1767	39	220	570
sept-16	98	352	363	1398	44	249	505
oct-16	103	353	329	1151	32	183	464
nov-16	114	413	401	1567	24	190	539
déc-16	60	276	335	1260	12	79	407
Total	1231	5198	4431	17851	486	2693	6148

Couverture du territoire en 2016



Interpellations

Le PNVi interpelle environ 1500 personnes par an. Les motifs sont variés : participation aux activités des groupes armés, braconnage (dépeçage ou transport de viande), agriculture illégale (envahissements), pêche illégale sur le Lac Edouard, récolte de bois en dehors des zones/périodes autorisées, etc.

Les interpellations sont menées en conformité avec le statut de l'ICCN : un procès-verbal est établi et les personnes arrêtées sont déférées aux autorités compétentes (Police Nationale et/ou magistrat). Les détentions provisoires sont autorisées pour autant qu'elles ne dépassent pas 48h.

Les femmes et les enfants ne sont pas arrêtés mais font l'objet d'un travail de sensibilisation.

Faune et braconnage

La population des gorilles de montagne compte 121 individus grâce à une croissance annuelle de 9,25 %. Les gorilles des plaines sont stabilisés à 6 individus. La pose de colliers télémétriques sur 15 éléphants (qui permet de les localiser en temps réel) atteste d'une croissance lente mais constante de la population, estimée à 430-450 individus qui traversent régulièrement la frontière avec l'Ouganda. La population des hippopotames se porte bien et est en augmentation continue : 2406 individus ont été comptés lors du dernier recensement. Les autres grands mammifères reconstituent aussi leurs effectifs de façon lente.

Tous les grands mammifères du parc souffrent du braconnage. En termes quantitatifs, celui-ci affecte surtout les kobe de buffon (antilopes), les buffles, les hippopotames, les phacochères et les topis. Les abattages se comptent en dizaines voire en centaines d'individus, principalement pour alimenter le trafic de viande boucanée. Les éléphants sont aussi visés pour leur ivoire (seulement 2 cas constatés en 2016). Le braconnage est étroitement lié à la présence des groupes armés qui en tirent des ressources financières. Selon les sous-secteurs, il est tantôt à la hausse, tantôt stable, tantôt en diminution. Lorsqu'il est en baisse, la diminution s'explique par la présence de gardes dans la zone en question.

Arrestations contre le braconnage en 2016

Actions menées	Cas enregistrés	Individus
Personnes arrêtées	65	139
Personnes entendues sur PV et transférées	16	15
Personnes sensibilisées	12	627
Personnes observées	311	395
Personnes arrêtée et transférées	39	45
Personnes entendues sur PV et relâchées	16	19
Personnes sensibilisées et relâchées (femmes et enfants)	152	149

Lac Edouard

La gouvernance de la pêche sur le Lac Édouard n'a pas connu d'évolution notable en 2016. Elle reste caractérisée par des conflits juridiques, des situations de fait et l'exploitation illégale du poisson des ressources par les groupes armés. Le parc a poursuivi ses efforts pour maintenir la durabilité des ressources halieutiques en contrôlant le nombre de pirogues et le matériel de pêche, en assurant la protection des frayères et en luttant contre les groupes armés. La pêche excessive demeure un danger majeur à moyen et à long terme.

6. poursuivre les actions de communication et de sensibilisation à destination des autorités et des populations locales,

Le dialogue avec les communautés locales et le soutien à leur développement sont au cœur de l'action du parc, en conformité avec la stratégie de développement communautaire de l'ICCN. Le principe-clé du respect de la loi guide toutes les activités. Les activités de démarcation des limites du parc, les glissements de populations sur des terres vacantes hors du parc et la mise en œuvre des projets locaux de développement entrent dans ce cadre.

Différents axes de travail furent poursuivis en 2016 : le dialogue constant avec les « mwamis » (chefs coutumiers), le recours à des associations locales pour faciliter le dialogue avec les communautés riveraines, et le soutien à la mise en place de comités communautaires locaux. Ces différentes modes d'action permettent de décrire les relations parfois tendues que certaines communautés locales entretiennent avec le parc.

Les bénéfices qui résultent de l'exploitation durable du parc appuient ces efforts de sensibilisation. Plusieurs milliers d'emplois sont générés grâce à l'activité touristique et à la construction des centrales hydroélectriques. La distribution d'électricité dans les villages autour du parc constitue aussi un résultat tangible des bénéfices du parc pour les populations locales.

7. poursuivre les actions destinées à éliminer toute production de charbon de bois sur le territoire du bien et à promouvoir des sources d'énergie alternatives, en particulier le développement de structures hydroélectriques de petite taille à l'extérieur du bien ;

L'exploitation illégale du bois demeure une préoccupation majeure même si elle n'atteint plus les sommets de la période 2009-2013. L'estimation des quantités de bois prélevées illégalement dans le parc est difficile à réaliser en raison des vastes superficies qui rendent la collecte des données difficile et imparfaite. On signalera que, dans certaines zones, le ramassage de bois mort pour le chauffage et la cuisine est autorisé durant certaines périodes de l'année.

L'exploitation illégale est de deux types : le bois de construction et le bois de chauffage (en ce compris le charbon makala). Elle est très développée au secteur Sud où elle est pratiquée par la population riveraine en collaboration avec les groupes armés qui assiègent le parc (principalement les FDLR). Comme le braconnage, le trafic est souvent organisé par les groupes armés qui en tirent un profit direct.

Le parc ne ménage pas ses efforts pour démanteler les réseaux de trafic de charbon de bois. De nombreux contrôles sont effectués à cette fin.

Exploitation du bois : taux de rencontre en 2016

Carbonisation	Nombre
Four	322.0
sacs de braises	200.0

Collecte illégale de bois	Nombre
---------------------------	--------

Bois de chauffage	90
Bois de construction	1364
Sciage de bois	14
Charbon de bois	646
Planches	133

La distribution de l'électricité de la centrale de Matebe (13.8 MW) permet de rencontrer une partie des besoins énergétiques de la population. La construction de la centrale de Lubero (en cours) contribuera aussi à cet objectif. Ces efforts menés par le parc ne parviendront cependant pas à rencontrer la croissance des besoins énergétiques qui résultent de l'explosion démographique. Le trafic de charbon de bois est donc susceptible de se poursuivre en raison de cette demande croissante.

Retrait / maintien sur la liste du Patrimoine mondial en péril

Progrès

- Aucune activité pétrolière n'est plus observée sur le terrain ;
- Stabilisation des envahissements du territoire du parc (75% de la superficie totale) grâce aux contrôles continus et regain progressif – mais lent – de certaines zones ;
- Tendance à la hausse des populations de grands mammifères en dépit du braconnage de certaines espèces ;
- Amélioration continue de l'efficacité de gestion du parc, en ce compris le développement de l'exploitation touristique et l'embauche de nouveaux gardes ;
- Collaboration optimale entre les autorités du parc, les autorités centrales de l'ICCN, les autorités locales et provinciales, et les forces armées nationales ;
- Poursuite du programme de développement « Alliance Virunga », en particulier la construction de centrales hydroélectriques sur le pourtour du parc.

Difficultés

- Persistance des groupes armés sur le territoire du parc ;
- Persistance des activités illégales menées par les groupes armés dans et autour du parc (braconnage, pêche illicite, carbonisation, trafics divers, rackets, etc) ;
- Persistance des envahissements agricoles par de nombreuses personnes en quête de moyens de subsistance ;
- Fragilité des populations animales en dépit des améliorations constatées, en ce compris l'exploitation excessive des ressources halieutiques du Lac Edouard ;
- Croissance démographique importante qui exerce une forte pression sur le parc dans son ensemble et accroît les difficultés auxquelles il fait face.

VI.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

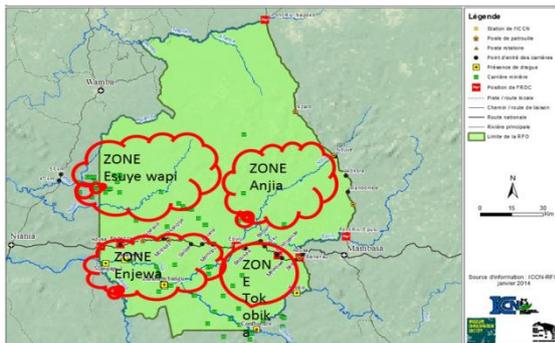
a) Continuer les efforts pour résoudre les problèmes liés à la présence de militaires impliqués dans des activités illégales et pour obtenir l'appui de la hiérarchie militaire en vue de faire respecter les lois

Des efforts pour la mise en œuvre de cette mesure corrective ont été concentrés sur le lobbying au niveau national par la Direction Générale de l'ICCN et des actions opérationnelles sur le site dont les réalisations sont entre autres :

- Organisation des patrouilles mixtes d'éco-gardes et soldats des Forces armées de la République (FARDC) de la 31^{ème} Brigade dans les zones ciblées de la Réserve de Faune à Okapis ;
- Plusieurs réunions de sensibilisation des militaires des Forces armées de la République (FARDC) ont été tenues à Mambassa, avec comme objectif de susciter l'intérêt de ces derniers à s'impliquer dans l'application de la législation sur la conservation de la nature et dans la protection de la Réserve de faune à Okapis.

b) Fermer toutes les carrières minières artisanales et annuler tous les titres miniers qui empiètent sur le bien et qui sont attribués illégalement par le Cadastre minier, notamment ceux attribués à la société KiloGold

- Après l'opération de la fermeture en 2015 d'une dizaine de grands sites miniers situés dans la RFO (Sud-Ouest, Sud-Est et au centre), les efforts durant de l'année 2016 ont été concentrés sur la mise en place d'un plan de sensibilisation des autorités traditionnelles et de l'administration publiques pour leur implication active dans l'évacuation pacifique des creuseurs d'or qui échappent à la vigilance des patrouilles.
- Ces sites miniers potentiellement actifs ont été identifiés par un appui aérien qui été organisé afin d'orienter les opérations prochaines de patrouilles de leur fermeture



c) Prendre des mesures d'atténuation des impacts liés à l'augmentation de la circulation dans le bien, et notamment en mobilisant des moyens techniques et financiers nécessaires pour contribuer au fonctionnement du système de contrôle de l'immigration, en légalisant et en augmentant l'échelle du système pilote pour réguler et suivre l'immigration et la circulation sur la RN4, y compris la possibilité de fermer la RN4 à la circulation la nuit et de mettre en place un système de permis de passage payant

- Avec l'appui du Projet STAREC (Programme Nationale de Reconstruction), un compromis a été trouvé entre la RFO et toutes les autres parties prenantes sur le rétablissement de la paix dans la région de l'Ituri et sur l'acceptation des barrières par tous et les mécanismes de régulation. A cet effet, des barrières ont été retenues sur les deux axes principaux : (1) axe centre-ouest (Mambasa-Niania), (2) axe Est (Ekwe-Digbo). Ces barrières sont fermées la nuit (après 18h00) et rouvertes à 6h00 du matin. Désormais à chaque Poste de patrouille, le consensus a été trouvé par toutes les parties prenantes sur la recherche des infractions en matière de conservation de la nature. Le gouvernement provincial s'est engagé à faire respecter ces compromis entre RFO et les autres parties prenantes ;
- Outre la question de sécurité à la base, ces barrières ont la finalité première de contribuer à la régulation de la migration dans une perspective d'expulser les creuseurs d'or de la Réserve dont la majorité viennent de l'extérieur de cette dernière.

d) Finaliser et approuver le plan de gestion du bien, avec la création d'une zone de protection intégrale

- Faute des ressources disponibles, le Plan d'aménagement et de gestion qui est resté non finalisé durant les cinq dernières années, n'a pas été revu. Ce travail se poursuivra en 2017 ;
- Néanmoins, durant l'année 2016, est intervenue la validation de la Zone de conservation intégrale de la RFO pour le territoire de Mambasa par la signature d'un Procès-verbal de validation entre la RFO et les autres parties prenantes (Administration publique et représentants des communautés locales). La validation de cette zone de conservation pour les territoires de Wamba et de Watsa (soit environ 20% de la superficie de la RFO), est planifiée pour l'année 2017.

e) Intégrer les activités des Comités de Séjour et de Passage (CSP) et des Comités Locaux de Suivi de la Conservation des Ressources Naturelles (CLSCN) dans les activités de gestion des zones de subsistance (zones agricoles et zones de chasse), dont les modalités de gestion doivent être précisées dans le plan de gestion

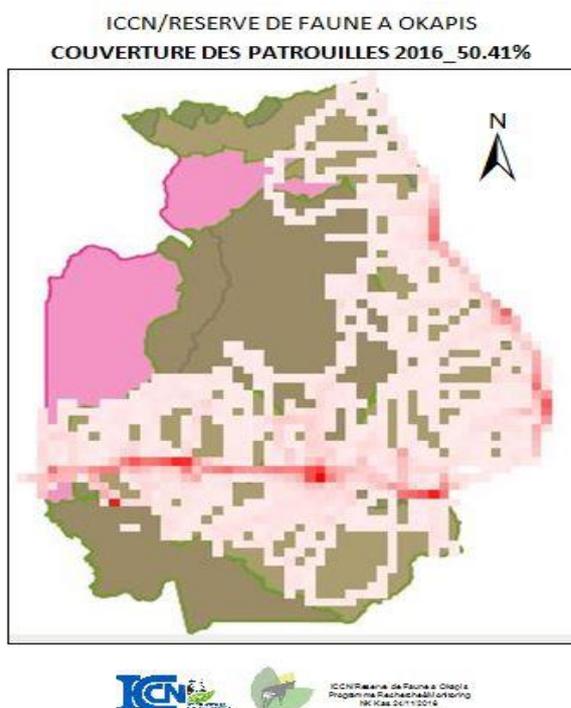
Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure corrective, les efforts consentis ont consisté à :

- La tenue de la journée de réflexion sur les modèles d'intégration des comités de séjour et de passage dans la gestion de la zone de subsistance ;
- L'organisation des ateliers de sensibilisation des communautés sur la thématique « stratégie nationale de conservation de la biodiversité » ;
- L'arrangement entre ICCN et les agriculteurs installés dans les blocs agricoles placés sous l'accompagnement techniques des moniteurs.

f) Continuer les efforts pour renforcer et redynamiser le dispositif de surveillance et le rendre plus efficace

- Les efforts de surveillance durant l'année 2016 ont consisté à l'organisation aussi bien des patrouilles mixtes entre les éco-gardes de l'ICCN et les éléments des Forces armées de la République Démocratique du Congo et d'autres patrouilles ordinaires ;
- En outre pour un suivi efficace de l'application de la loi, les patrouilles ont été organisées en utilisant le logiciel SMART qui a permis d'évaluer aussi bien les efforts et la couverture de la surveillance. De cette évaluation, il a été noté par rapport à l'année 2015 (environ 68% de superficie couverte par les patrouilles), que la couverture de surveillance a diminué en 2016, soit 52%. Ceci est lié à la montée de l'insécurité dans la zone-sud qui a été inaccessible à certaines patrouilles.
- Par ailleurs, la réserve a bénéficié au mois de décembre 2016 d'une formation de deux Officiers de Police judiciaires qui ont, à l'occasion prêté serment devant l'Officier du Ministère Public près le Parquet de Bunia.

Fig.... : Couverture des patrouilles en 2016



Les photos ci-dessous montrent les résultats éloquentes de dispositifs de surveillance à travers la performance des éco-gardes dans la lutte contre le braconnage : i) Campement de braconnier démantelé (Nord RFO), ii) Campement de creuseurs d'or illégaux arrêtés et prêts à être évacués.



Fig. Campement des braconniers



Fig. : Creuseurs d'or arrêtés

- Les efforts complémentaires de survol aérien ont contribué au renforcement de la surveillance. Deux survols aériens ont été réalisés au courant de l'année 2016 et ont permis de : a) décrire la distribution des activités illicites liées à l'extraction de l'or ; et la déforestation ;

b) orienter les actions de court-terme de surveillance. Ci-dessous la Figure qui décrit le routing des survols aériens et résultats en 2016.

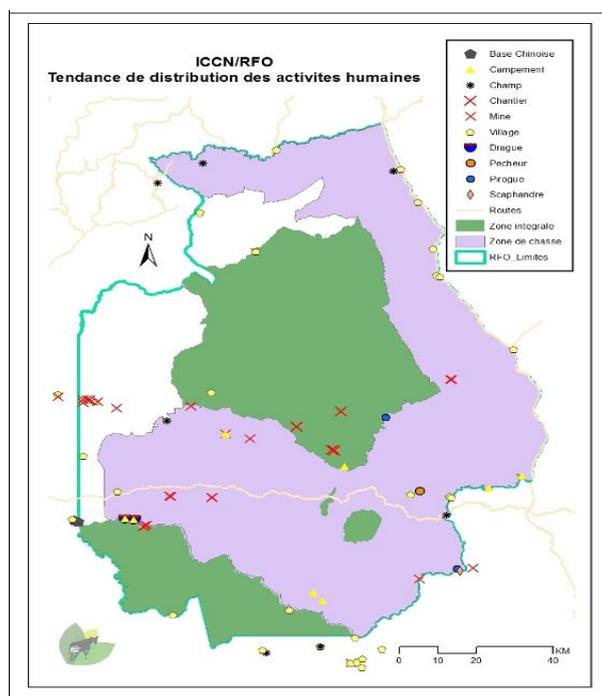
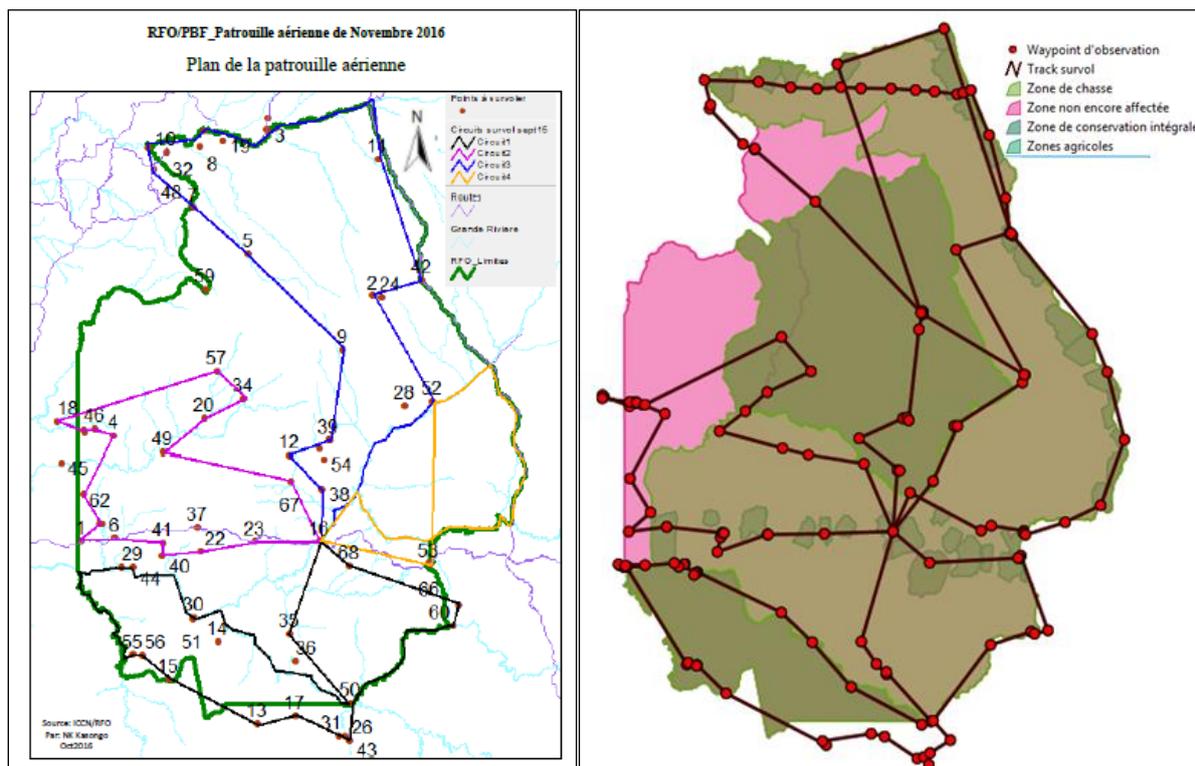


Fig .a. : Distribution des activités illégales clés

g) *Préparer et mettre en œuvre un plan de zonage des aires forestières qui jouxtent le bien pour protéger celui-ci des impacts négatifs de l'exploitation non durable de la forêt*

- Le zonage intérieur a eu lieu sur toute l'étendue de la Réserve et a permis de délimiter au total : 32 zones agricoles délimitées, 29 zones de chasse et 5. zones de conservation intégrale comme indiqué sur les Fig...a . et Fig...b. ci-dessous.
- En conséquence, un accord de validation pour la reconnaissance de la zone de conservation intégrale par toutes les parties prenantes concernées pour le territoire de Mambasa a eu lieu au premier semestre de 2016.
- Les efforts de la gestion durable des ressources naturelles pour la mise en place de la foresterie communautaire dans les zones limitrophes de la Réserve ont été focalisés sur : i) la tenue des réunions de sensibilisation des chef traditionnels de la chefferie de Bandaka (ouest de réserve) de sur la relance des activités de plan d'utilisation de terre et de la foresterie communautaire .Les résultats de ces efforts aboutirent à la signature des protocoles d'accords (RFO et CLs).

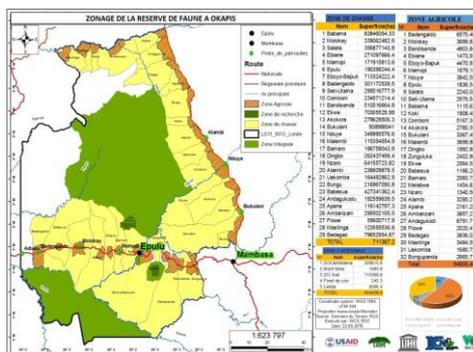


Fig Zonage RFO : zone multiples

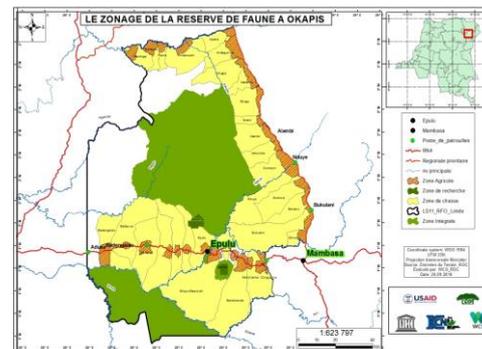


Fig. Zonage RFO: étendue par village

h) Renforcer la communication et la collaboration entre l'ensemble des parties prenantes et les services étatiques en vue d'accroître la conservation des ressources du bien

- En 2016, les efforts de communication entre parties prenantes ont été couronnés par l'engagement mutuel pris par les chefs coutumiers, l'Administration publique, la Police et les responsables de FARDC pour organiser mensuellement des réunions de comité de sécurité locale d'une manière rotative dans les différents chefs-lieux des chefferies ;
- Pour la première fois, les dix (10) chefs des chefferies ainsi que deux (2) membres du Conseil de Gouvernance, Conservation des ressources et de Développement (CGCD) de chaque chefferie ont participé à la réunion du Comité de Coordination du Site (CoCoSi) tenue en Novembre 2016.Ce fut une opportunité qui leur a été bénéfique pour comprendre le processus d'élaboration des « Plans de développement local ». Un autre résultat issu de ce cadre de communication a été la transformation de conflits opposant les Chefs transitionnels à la direction du site : déclaration solennelle de la

disponibilité des Chefs de chefferies à s'engager à rendre effective la gouvernance de la RFO.

i) Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation du cadre de concertation permanent recommandé lors de la Table Ronde de Mambasa (11-12 mai 2013) avec toutes les parties concernées afin de contribuer à renforcer la sécurité du bien et la conservation durable de ses ressources naturelles

Un effort considérable a été consenti par un consortium incluant les agences de Nation Unies (UNHABITAT, FAO, UNESCO, PNUD et OIM) ensemble avec l'ICCN, ses partenaires (WCS ET WCG) ainsi que les ONGs locales de développement (ACIAR et APEC), à financer le projet IRF-Mambasa « Amani ni njia ya Maendeleo » (la paix est la voie du développement).

Ce projet a pris pour cas type de la RFO en, se fondant sur les piliers : le dialogue démocratique, la restauration de l'autorité de l'Etat. Exécuté sur une période de 21 mois, il a généré comme résultats clés : dialogue permanent entre l'ICCN, partenaires et toutes les autorités administratives, coutumières et les membres de la société civile ; signature de l'engagement de toutes les parties prenantes à l'issue d'une conférence inclusive (25 au 27 aout 2016) à privilégier le dialogue permanent et la reconnaissance de la RFO comme une structure d'une institution nationale pour la conservation avec ses missions définies.

VI.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

- Renforcement du dispositif de surveillance par l'organisation de deux sessions de formation des éco-gardes
- Amélioration de la communication entre la RFO et les parties prenantes.

VI.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES

a) Succès

- La signature d'un accord entre ICCN/RFO et divers représentants au niveau de territoire (Administrateurs des Territoires, Chefs de chefferies) sur l'approbation de la zone de conservation intégrale en territoire de Mambasa ;
 - L'implication des dix (10) Chefs de chefferie concernés par la RFO à la dynamique de la réunion de Comité de Coordination du Site (CoCoSi) pour la Planification des activités de gestion et leur déclaration solennelle de s'engager à participer à la gouvernance de la réserve.

b) Difficultés rencontrées

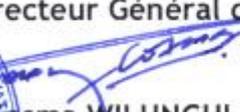
- Insuffisance d'éco-gardes pour étendre davantage la couverture de surveillance adéquate ;
- Persistance de quelques poches d'insécurité à cause de la présence des rebelles Simba Maimai
- (Localités au Sud-Ouest hors réserve) fortement armés et rendant ces zones inaccessibles aux équipes de patrouille.

VI.4. PERSPECTIVES

En dehors du Plan opérationnel en cours de validation après souscription des partenaires techniques et financiers pour l'ensemble des activités planifiées en 2017, les principales projections sont les suivantes :

- Renforcer les effectifs par le recrutement progressif de deux cents nouvelles unités ;
- Augmenter le niveau de présence du personnel dans les parties orientales de la RFO par l'ouverture de deux postes de gardes (en territoire de Wamba et Watsa) ;
- Elaborer la Stratégie de transformation des conflits opposant la RFO et les autres parties prenantes concernées ;
- Elaborer le plan de matérialisation des limites de la RFO et lever les fonds y relatifs.

Fait à Kinshasa, le 1er février 2017

Le Directeur Général de l'ICCN

 Pasteur Dr. Cosma WILUNGULA BALONGELWA

